



PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 185 - NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction des affaires juridiques

Arrêté N °2013322-0008 - Arrêté portant délégation de signature de la Directrice des affaires juridiques	1
--	---

Direction des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine

Arrêté N °2013322-0014 - Arrêté de délégation de signature de Madame Elisabeth de	4
---	---

Larochelambert, Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine

Arrêté N °2013322-0015 - Délégation de signature de Madame Elisabeth de Larochelambert, directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine en matière de marchés	11
--	----

Direction du groupe hospitalier Cochin Hôtel- Dieu Broca

Arrêté N °2013323-0007 - GROUPE HOSPITALIER DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE	14
--	----

Direction du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière Charles Foix

Arrêté N °2013319-0007 - Arrêté de délégation de signature - Hôpitaux Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles Foix	22
--	----

Direction du groupe hospitalier Raymond Poincaré Berck Ambroise Paré Sainte Périne

Arrêté N °2013323-0002 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique par le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile- de- France Ouest	28
--	----

Arrêté N °2013319-0001 - Arrêté de délégation de signature du Directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien : Saint- Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau - La Roche- Guyon	37
--	----

Arrêté N °2013319-0005 - Arrêté portant délégation de signature du directeur de l'hôpital universitaire Necker- Enfants Malades	43
---	----

Arrêté N °2013319-0008 - Arrêté de délégation de signature du directeur général en matière de marchés publics	47
---	----

Arrêté N °2013319-0009 - Délégation de signature de la directrice économique, financière, de l'investissement et du patrimoine	81
--	----

Arrêté N °2013322-0009 - DELEGATION DE SIGNATURES DU GROUPE HOSPITALIER HENRI MONDOR	86
--	----

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté N °2013322-0002 - Arrêté 2013-01158 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction de la Police Générale.	96
---	----

Arrêté N °2013322-0003 - Arrêté 2013-01157 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service des affaires immobilières.	102
--	-----



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013322-0008

**signé par
Directeur des affaires juridiques**

le 18 Novembre 2013

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction des affaires juridiques**

Arrêté portant délégation de signature de la
Directrice des affaires juridiques

Arrêté portant délégation de signature de la Directrice des affaires juridiques

La Directrice des affaires juridiques,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2011-0053 DG du 9 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2011-0054 DG du 9 mai 2011 modifié portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n°2013318-0007 DG du 14 novembre 2013 portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs des services centraux),

Vu l'arrêté n°2011-0267 DG du 18 juillet 2011 portant nomination de Madame Laure BEDIER en qualité de Directrice des affaires juridiques,

Vu l'arrêté n° 2012180-0008 DG du 28 juin 2012 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des affaires juridiques,

ARRETE :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à M. Marc DUPONT, Directeur d'hôpital, adjoint à la Directrice, à Mme Marjorie OBADIA, magistrate détachée, adjointe à la Directrice, et à M. Philippe VASSEUR, Directeur d'hôpital, Chef du département de la commande publique et du patrimoine public, à l'effet de signer, au nom de la Directrice des affaires juridiques, les décisions, arrêtés et actes administratifs de toute nature ressortissant des attributions de la Direction des affaires juridiques.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DUPONT, de Mme Marjorie OBADIA et de M. Philippe VASSEUR délégation est donnée, dans leurs champs respectifs d'attribution, à :

- Mme Magali RICHARD-PIAUGER, agent contractuel de niveau A, chef du département de la médiation et de la responsabilité hospitalière,

- M. Romain BONHOMME, agent contractuel de niveau A, adjoint au chef du département de la médiation et de la responsabilité hospitalière,

- Mme Claire CHEDRU, agent contractuel de niveau A, chef du département du droit des personnels et de la législation du travail,
- Mme Valérie MERRIEN, agent contractuel de niveau A, chef du département du droit privé, du patrimoine privé et des contentieux des séjours,
- Mme Hylde DUBARRY, agent contractuel de niveau A, responsable du pôle de la réglementation hospitalière et de la veille juridique,
- M. Yannick METAYER, agent contractuel de niveau A, responsable du pôle du droit public de l'économie, des droits intellectuels et des nouvelles technologies.

Article 3 – L'arrêté n°2012180-0009 du 28 juin 2012 portant délégation de signature de la Directrice des affaires juridiques est abrogé.

Article 4 - Les titulaires des présentes délégations assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en application de cette délégation, conformément à l'article R.6143-38 du Code de la santé publique.

Article 5 – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 18 NOV. 2013



Laure BEDIER



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013322-0014

signé par

Directeur du groupe hospitalier Bichat Beaujon Louis Mourier Bretonneau Charles Richet

le 18 Novembre 2013

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine**

Arrêté de délégation de signature de Madame
Elisabeth de Larochelambert, Directrice des
Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de
Seine

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
(sites Beaujon, Bichat – Claude-Bernard, Bretonneau, Charles-Richet, Louis-Mourier)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2012216-0009 du 03 août 2012 portant nomination de Madame Elisabeth de Laroche Lambert aux fonctions de directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet)

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

- Délégation générale de signature est donnée à Monsieur **Arnaud Corvaisier**, directeur de groupe hospitalier adjoint à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé (paragraphe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K)

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame **Sabine Dupont**, Directrice Adjointe, chargée des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G (1,2,3,6,29,30), H(5), K de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Monsieur **Arnaud Giraudet**, Directeur Adjoint, chargé des finances à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, H (1,2,3) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Monsieur **Lyonel Verley**, Directeur Adjoint, chargé des achats et prestations logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15), E de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Madame **Marie Warnier**, Directrice Adjointe, chargée des investissements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, D (1,2,3,4,7) de l'arrêté n° 2013318-006 susvisé
- Madame **Pascale Cosialls**, Directrice Ajointe, chargée des affaires médicales et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé.
- Monsieur **Erik Dusart**, directeur Adjoint, chargé des affaires générales et de la cellule des marchés, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, E(1) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé.
- Monsieur **Olivier Savin**, ingénieur, chargé du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C(2,5), E de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé.
- Monsieur **Patrick Cossard**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

- Monsieur **Régis Moutardier**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur **Franck Copperé**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Pierre Christophe Cathelineau, directeur du site Charles-Richet, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Alexandre Therre, directeur par intérim du site Louis-Mourier, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur par intérim de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Sabine Dupont, directrice du site Beaujon, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Lyonel Verley, directeur du site Bretonneau, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Arnaud Giraudet, directeur du site Bichat - Claude-Bernard, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame Sabine Dupont, Directrice adjointe, chargée des ressources humaines non médicales délégation est donnée à Alexandre Therre, directeur des ressources humaines adjoint, Lara Vinauger, directrice des ressources humaines adjointe ; Tony Loiseau, Attaché

d'Administration Hospitalière ; Marie-Hélène Cachin, Attachée d'Administration Hospitalière ; Denis Guitteaud, Attaché d'Administration Hospitalière ; Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière ; Gwénaelle Gérard-Saigne, Attachée d'Administration Hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabine Dupont ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G (1,2,3,6,29,30), H(5), K de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,

En cas d'empêchement de Monsieur Lyonel Verley, Directeur Adjoint, chargé des achats et prestations logistiques, délégation est donnée à Monsieur Brahim Bouzaréa, responsable logistique, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Lyonel Verley et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15), E de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 susvisé et délégation est donnée à Monsieur Joan Pasquier, responsable service achat, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Lyonel Verley et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C(2) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Madame Marie Warnier, Directrice Adjointe, chargée des investissements, délégation est donnée à Monsieur Marc Herold, directeur des travaux et de la maintenance et Madame Françoise Gosso, directrice des équipements, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Marie Warnier et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, D (1,2,3,4,7) de l'arrêté n° 2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Madame Pascale Cosialls, Directrice Ajointe, chargée des affaires médicales et de la recherche, délégation est donnée à Madame Pascale Machon, attachée d'administration hospitalière et Pauline Maisonneuve, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Pascale Cosialls et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, Directeur Adjoint, chargé des finances, délégation est donnée à Madame Julie Thuilleaux, directrice adjointe et Madame Audrey Garcia-Viana, directrice adjointe, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, H (1,2,3) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Sabine Dupont, Directrice du site de Beaujon, délégation est donnée à Monsieur Alexandre Therre, directeur des ressources humaines non médicales adjoint, Monsieur Arnaud Giraudet, directeur des finances, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Sabine Dupont a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de l'hôpital Beaujon,

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, directeur du site de Bichat, délégation est donnée à Madame Pascale Cosialls, Directrice des Affaires médicales et de la recherche, Madame Nathalie Larivière, Directrice des Soins, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Arnaud Giraudet a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Bichat,

En cas d'empêchement de Monsieur Alexandre Therre, directeur par intérim du site de Louis Mourier, délégation est donnée à Madame Nicole Gatineau Saillant, Directrice des soins, Madame Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Alexandre Therre, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur par intérim du site de Louis Mourier,

En cas d'empêchement de Monsieur Lyonel Verley, directeur du site de Bretonneau, délégation est donnée à Monsieur Erik Dusart, directeur adjoint, chargé des affaires générales et de la cellule des marchés, Madame Nathalie Larivière, Directrice des soins à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Lyonel Verley, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Bretonneau,

En cas d'empêchement de Monsieur Pierre-Christophe Cathelineau, directeur du site de Charles Richet, délégation est donnée à Monsieur Denis Guitteaud, Attaché d'Administration Hospitalière, Madame Nicole Gatineau-Sailliant, Directrice des soins à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Pierre-Christophe Cathelineau, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Charles Richet.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° susvisé, pour les périodes de garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 1 à 4 du présent arrêté

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

- Laure Albrecht, Attachée d'Administration Hospitalière
- Eric Blattes, Attaché d'Administration Hospitalière
- Brahim Bouzarea, Ingénieur Logistique
- Michèle Caron, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Pierre-Christophe Cathelineau, Directeur Adjoint
- Sylvie Celerier, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Dominique Champenois, Coordinatrice Générale des Soins
- Pascale Cosialls, Directrice Adjointe
- Edouard Croisile, Ingénieur Travaux
- Bénédicte Crombez-Champagne, TSH
- Erik Dusart, Directeur adjoint
- Evelyne Estibals, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Audrey Garcia-Viana, Directrice Adjointe
- Arnaud Giraudet, Directeur adjoint
- Françoise Gosso, Directrice des Equipements,
- Denis Guitteaud, Attaché d'Administration Hospitalière
- Florence Judy-Regno, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Marie-Laure Ingadassamy, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marie-Pascale Legret, Attachée d'Administration Hospitalière
- Tony Loiseau, Attaché d'Administration Hospitalière
- Pauline Maisonneuve, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marie Nobili, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Hélène Oppetit, Directrice adjointe
- Marie-Lise Pimentel, Attachée d'Administration Hospitalière
- Henri Pham, Attaché d'Administration Hospitalière

- Pierre Puget, Ingénieur Travaux
- Bertrand Rigaut, Ingénieur travaux
- Joe-Pascal Saji, Ingénieur Restauration
- Elodie Salga, Ingénieur Biomédical
- Eric Simon, Directeur Adjoint Directeur adjoint AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH,
- Christelle Soupraya, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Jean-François Tacnet, Attaché d'Administration Hospitalière
- Alexandre Therre, Directeur Adjoint
- Julie Thuilleaux, Directrice Adjointe
- Franck Valy, Ingénieur informatique
- Lyonel Verley, Directeur Adjoint
- Lara Vinauger, Directrice Adjointe
- Sébastien Vesseron, Ingénieur Biomédical
- Sophie Viane, Assistante Médico-Administrative
- Marie Warnier, Directrice Adjointe

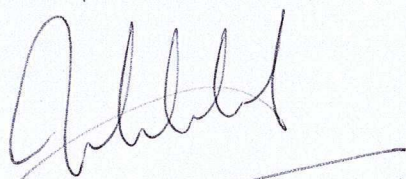
ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2013275-0008 du 02 octobre 2013 portant délégation de signature de la Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet) est abrogé.

ARTICLE 8 :

La Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet) est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 18 novembre 2013



Elisabeth de Laroche Lambert



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013322-0015

signé par

Directeur du groupe hospitalier Bichat Beaujon Louis Mourier Bretonneau Charles Richet

le 18 Novembre 2013

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine**

Délégation de signature de Madame Elisabeth
de Larochembert, directrice des Hôpitaux
Universitaires Paris Nord Val de Seine en
matière de marchés

Arrêté de délégation de signature

La directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
(sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R.6147-5 et R.6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée au cadre de direction suivant, en vue de signer, au nom de la directrice, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, y compris le choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- Arnaud Corvaisier, Directeur de Groupe Adjoint des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
- Arnaud Giraudet, Directeur du site de Bichat-Claude Bernard et Directeur des Finances,

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A suivants, en vue de signer, au nom de la Directrice, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché

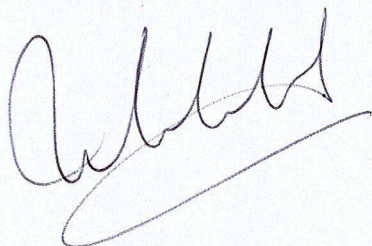
- Lyonel Verley, Directeur du site Bretonneau et Directeur des Achats et des Prestations Logistiques
- Marie Warnier, Directrice des Investissements
- Erik Dusart, chargé des affaires générales et de la cellule des marchés

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnée à l'arrêté de délégation de signature n° 2013049-0012 et conformément à l'arrêté n°2006-314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 2013196-0005 du 15 juillet 2013 de la Directrice du Groupe Hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (Bichat, Beaujon, Bretonneau, Charles Richet, Louis Mourier) est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 18 novembre 2013

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elisabeth de Laroche Lambert', with a long horizontal flourish underneath.

Elisabeth de Laroche Lambert



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013323-0007

signé par
Directeur du groupe hospitalier Cochin Hôtel- Dieu Broca

le 19 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier Cochin Hôtel- Dieu Broca

GROUPE HOSPITALIER DES HOPITAUX
UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE

ARRÊTÉ DE DELEGATION DE SIGNATURE
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

Arrêté n° 2013-03

Le Directeur du groupe hospitalier COCHIN/BROCA/HÔTEL-DIEU
(Hôpitaux Universitaires Paris Centre)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2010-0303 DG du 23 décembre 2010 modifiant l'organisation interne de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris par la constitution du Groupe Hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu (Hôpitaux Universitaires Paris Centre),

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG, fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté directeurial n° 2012-216-009 DG du 3 août portant nomination de Monsieur Patrick HOUSSEL aux fonctions de directeur du Groupe Hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu (Hôpitaux Universitaires Paris Centre).

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Hélène GILARDI, directrice du groupe hospitalier adjointe et par ailleurs directrice du site de COCHIN, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier HUPC, déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Marie Pierre FEREC, directrice adjointe chargée des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, G, H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur adjoint chargé des affaires médicales, du projet médical, de la stratégie et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Anne-Claude GRITTON, directrice adjointe chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Stéphanie LAMBERMONT, directrice adjointe chargée des achats et la logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, à l'effet de signer, tous des actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, H, I relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Brigitte SCHERB, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer, tous des actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, G, relevant de son domaine en collaboration avec la DRH, et K, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur, chargée de la direction des travaux et des services techniques du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des travaux qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du département des équipements du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des équipements et du biomédical qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Patrice GARCIA, ingénieur chargé de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Sylvain BRAULT, directeur du site Broca - La Rochefoucauld - La Collégiale, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, directeur du site Hôtel-Dieu, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame Marie Pierre FEREC, directrice adjointe chargée des ressources humaines, délégation est donnée à :

- Madame Cécile LOMBARD, directrice des ressources humaines adjointe, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Marie-Pierre FEREC, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, G, H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Josiane LE TALLEC-KNOSP, cadre supérieur de laboratoire et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G, H, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Cécile LOMBARD, directrice des ressources humaines adjointe, délégation est donnée à :

- Monsieur Christian EGNER, attaché d'administration hospitalière, responsable de la formation continue du GH à l'effet de signer les actes, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B (4, 10), C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement Brigitte SCHERB, coordinatrice générale des soins, délégation est donnée à :

- Madame Fatima THOR, directrice des soins, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, C, G, K, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur adjoint des affaires médicales, du projet médical, de la stratégie et de la recherche, délégation est donnée à :

- Madame Catherine FIESCHI, attachée d'administration hospitalière principale pour l'ensemble des sites du groupe, pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Anne-Claude GRITTON, directrice adjointe chargée des affaires financières, délégation est donnée à

- Madame Elisabeth HAMON, attachée d'administration hospitalière principale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Stéphanie VOGELISEN, chargée de mission, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières du paragraphe A, C, H, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Corinne GARRIDO, adjoint des cadres hospitaliers, Régisseur du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Stéphanie LAMBERMONT, directrice adjointe chargée des Achats et de la logistique, délégation est donnée à :

- Madame Stéphanie SAMYN, assistante médico-administrative à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Brigitte BERTOLINI et Monsieur Thierry KHUN, adjoints des cadres hospitaliers, à viser les commandes de produits hors stock et prestations de services du domaine du bureau des achats du groupe hospitalier, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2, 6) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

- Messieurs Hassan MORABET et Fabien BELHOMME, responsables des magasins hôteliers et de la Lingerie du Groupe Hospitalier, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Didier CLEMENT, ingénieur responsable de la restauration, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire pour Cochin et l'Hôtel-Dieu et à Monsieur Jean Emmanuel DEPECKER pour Broca-La Rochefoucauld-La Collégiale, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur François CHAST, Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du groupe hospitalier, à viser les commandes de médicaments et de dispositifs médicaux stériles stockés dans les différents sites, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Mesdames Sylvie ANNONIER, Jacqueline BESSE diététiciennes à viser les commandes et opérations courantes des produits diététiques hors stock et hors domaine réglementaire pharmaceutique de leurs sites respectifs ; et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, délégation est donnée à :

- Madame Hélène FRIEDEL, attachée d'administration hospitalière principale, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les matières figurant au paragraphe I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Dans les domaines relevant de la responsabilité de Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur responsable de la Direction des Travaux et des Services Techniques du groupe, et de Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du Département des Equipements du groupe, délégation est donnée à :

- Madame Brigitte CAMPAGNE, attachée d'administration hospitalière responsable du Département Gestion Administrative Financière et Immobilisation à l'effet de signer, et notamment dans le domaine relevant de l'exécution des marchés, pour toutes les opérations ne relevant pas exclusivement de la Personne Responsable des Marchés, et pour valider les factures et mémoires du domaine d'activité des travaux et équipements ; à l'effet de signer, dans le domaine des travaux qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Patrice GARCIA, délégation est donnée à :

- Monsieur Michel BIRESSI, cadre supérieur de santé et Madame Sylvie POUGEADE, technicienne supérieur hospitalière à l'effet de signer pour les affaires courantes uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et E de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Hélène GILARDI, directrice du site COCHIN ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Emmanuel LAVOUE, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Hélène GILARDI a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site COCHIN ;

En cas d'empêchement de Monsieur Sylvain BRAULT, directeur du site BROCA/LA ROCHEFOUCAULD/LA COLLEGIALE, délégation est donnée à :

- Madame Hélène GILARDI, directrice du site COCHIN, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Sylvain BRAULT a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site BROCA – LAROCHEFOUCAULD – LA COLLEGIALE ;

En cas d'empêchement de Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, directeur du site HÔTEL DIEU ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Hélène GILARDI, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Mathieu LE POITTEVIN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site HÔTEL DIEU.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

Sites COCHIN - BROCA :

Administrateurs de garde en premier :

- Monsieur Patrick HOUSSEL, Directeur d'Hôpital;
- Madame Hélène GILARDI, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Cécile CASTAGNO, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Marie Pierre FEREC, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Stéphanie LAMBERMONT, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Anne-Claude GRITTON, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Brigitte SCHERB, Directrice de Soins Infirmiers.

Administrateurs de garde en second :

- Madame Brigitte CAMPAGNE, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Didier CLEMENT, Ingénieur Hospitalier ;
- Madame Danielle GRES, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Michel JUAN, Ingénieur en Organisation ;
- Madame Marguerite MANUELLAN, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Madame Caroline PICHON, Directrice de Soins Infirmiers ;
- Monsieur Nicolas PRUVOT, Directeur de Soins Infirmiers ;

Site HÔTEL DIEU :

Administrateurs de garde :

- Monsieur Jean Michel BRETAGNE, Ingénieur Biomédical ;
- Monsieur Christophe FIGLAREK, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Fanny LANCERY-AUBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Emmanuel LAVOUE, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Cécile LOMBARD, Directrice d'Hôpital ;
- Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Maya VILAYLECK, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH.

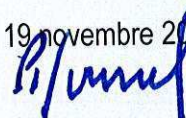
ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2013-02 du 2 septembre 2013 portant délégation de signature pour le groupe hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le Directeur du Groupe Hospitalier des Hôpitaux Universitaires Paris Centre COCHIN-BROCA-HÔTEL DIEU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 19 novembre 2013



Patrick HOUSSEL

Directeur du Groupe Hospitalier Paris Centre



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013319-0007

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière Charles Foix**

Arrêté de délégation de signature - Hôpitaux
Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles
Foix

**Arrêté de délégation de signature
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Hôpitaux Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

Le directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié - Salpêtrière - Charles Foix

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10, et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°20122114-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu les arrêtés de la Directrice Générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1^{er} et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « patient »,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Mme Edith BENMANSOUR**, Directrice des Finances des Hôpitaux Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles Foix, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires la Pitié - Salpêtrière - Charles Foix, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2013 318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Marc BERTRAND - MAPATAUD**
Directeur des ressources humaines par intérim,

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial DG n° 2013 318-0006 susvisé.
- **Mme Edith BENMANSOUR**,
Directrice des Finances,

à l'effet de signer, tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F, G et H) de l'arrêté DG n° 2013 318-0006 susvisé.
- **Mme BROSSARD-LAHMY**
Directrice des services Economiques et Logistiques

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 DG, susvisé.
- **Mme Marie Hélène LAVOLLE-MAUNY**
Directrice de la Stratégie et des Affaires Médicales

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 DG susvisé.
- **Mme Agnès PETIT**
Ingénieur, Directrice des usagers, de la qualité et de la gestion des risques

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 DG susvisé.
- **M. Didier MARCELIN**
Ingénieur, Directeur de l'Investissement

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe D et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 DG susvisé.
- **M. Philippe BOULOGNE**
Ingénieur, Directeur des Systèmes d'Information

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe E et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 DG susvisé.
- **Mme Anne - Marie VEILLEROBE**
Coordinatrice Générale des Soins

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe K et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Edith BENMANSOUR**, Directrice du site Pitié - Salpêtrière, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2013 318-0006 DG susvisé.

- **Mme Marianne BENSARD**, Directrice du site Charles Foix, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2013 318-0006 DG susvisé.

La délégation prévue par le présent article est mise en œuvre par son bénéficiaire dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. Marc BERTRAND - MAPATAUD, Directeur des Ressources Humaines par intérim, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Catherine EL KAIM**,
Chef du Personnel

à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial DG n° 2013 318-0006 DG susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. M. Marc BERTRAND MAPATAUD et de Mme EL KAIM, délégation est donnée à **Mme Véronique BOULBEN**, Attaché d'Administration et **Mme Delphine DUBARRY**, Attaché d'Administration et pour les seuls points relevant du site de Charles Foix, **Mme Nadia MENNI - SIMOES**, Adjoint des Cadres.

En cas d'empêchement de Mme Edith BENMANSOUR, Directrice des Finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Christophe MAZIN**
Directeur des Finances Adjoint,

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, E, F et H) de l'arrêté directorial DG n° 2013 318-0006 DG susvisé.

- En cas d'absence de Mme Edith BENMANSOUR et de M. Christophe MAZIN, délégation est donnée à **Mme Frédérique THOMAS**, Attachée d'Administration

En cas d'empêchement de **Mme Muriel BROSSARD - LAHMY**, Directrice des Services Economiques et Logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Florence BIENTZ**
Directrice des services Economiques et Logistiques Adjointe

à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 049 -0013 DG, susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence BIENTZ délégation est donnée à

Mme Sylviane MORENO MARTINEZ, Adjoint des Cadres, uniquement pour les points, 2, 6, 7, 11, 12 et 15 du paragraphe C de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 DG susvisé.

En cas d'empêchement de Mme Agnès PETIT, Directrice des usagers, de la qualité et de la gestion des risques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Valérie DARNAUDET**, uniquement pour les points 1 et 4 du paragraphe F de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 DG susvisé.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice de la Stratégie et des Affaires Médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Bruno TERRINE**, Attaché d'Administration.
- **M. Stéphane HENIN**, Adjoint des Cadres, uniquement sur le paragraphe G de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 DG susvisé.

En cas d'empêchement de M. Didier MARCELIN, Directeur de l'Investissement, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Laurent Le GUEDART**, Ingénieur, Directeur des Travaux, pour les matières correspondant à ses fonctions,
- **M. Pascal SOUBIGOU**, Ingénieur, Directeur des Equipements, pour les matières correspondant à ses fonctions.

En cas d'empêchement de M. Didier MARCELIN, Directeur de l'Investissement et de M. Laurent LE GUEDART et de M. Pascal SOUBIGOU, délégation est donnée à :

- **Mme Marthe BRETHER**, Attachée d'Administration

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Edith BENMANSOUR, Directrice du site Pitié - Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Marc BERTRAND - MAPATAUD**
Directeur des Ressources Humaines par intérim,
- En cas d'empêchement de M. Marc BERTRAND – MAPATAUD, Directeur des Ressources Humaines par intérim, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- **Mme BROSSARD – LAHMY**
Directrice des services Economiques et Logistiques

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Edith BENMANSOUR a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Pitié - Salpêtrière,

En cas d'empêchement de Mme Marianne BENSARD, Directrice du site Charles Foix, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Stéphanie FORTE**
Adjointe à la Directrice du site Charles Foix

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marianne BENSARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles Foix,

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2013 318-0006 DG susvisé pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Mesdames, Marthe BRETHER, Catherine EL KAIM,
Messieurs, Bruno TERRINE, Blaise MOLOKE,
Attachés d'Administration Hospitalière ;

Madame France BOVET
Directrice de la Communication

Madame Karine CORBRION
Directrice des Soins

Mesdames Sylviane JOURNIAC, Nathalie BONNET, Nadia MENNI - SIMOES
Monsieur Stéphane HENIN
Adjoints des Cadres Hospitaliers ;

Madame Béatrice Le BALANGER
Chef de Cabinet

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2013274 - 0001 GH PSL / CFX du 1^{er} octobre 2013 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié - Salpêtrière Charles Foix est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 15 novembre 2013





PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013323-0002

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier Raymond Poincaré Berck Ambroise Paré Sainte Péline

Arrêté de délégation de signature pris au titre
de l'article R. 6147-10 du Code de la santé
publique par le Directeur des Hôpitaux
Universitaires Paris Ile- de- France Ouest

Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

Le directeur des Hôpitaux Universitaires de Paris Ile-de-France Ouest
(Sites de Raymond Poincaré-Berck-Ambroise Paré-Sainte Péline)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services d'information « patient »

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Laure THAREL, directrice-adjointe chargée des ressources humaines et directrice par intérim du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B, § G 1° et 2° et § G 6°, § H de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;
- Mme Isabelle DUFOUR, directrice-adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie et directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § A, § G 1°, 2°, 6°, 10° à 28° et 30° et § H de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;
- M. Christophe GUENOT, coordonnateur général de soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3ème pour le stage découverte prévues à l'article § B 26° de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;
- Mme Anne LESTIENNE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° à 15°, § D 4° et 7°, § E 2°, § F 1° à 4°, § G 4°, § H de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe chargée des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 7° et 15°, § G 5° et § H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Rolande CARPENTIER, directrice-adjointe chargée des usagers et du service social, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (usagers, service social) et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § F 1° et 5°, H et I de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Christiane MONTANELLI, directrice-adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité générale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (qualité, gestion des risques, sécurité générale) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.

- M. Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des systèmes d'information) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 5° et 7°, § E 1° de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.

- M. Thierry MARTIN, directeur des travaux et de la maintenance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des travaux et de la maintenance) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 3° ET 7° de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.

- M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements *et de l'ingénierie biomédicale*, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des systèmes d'information) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 4° de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Laure THAREL, directrice adjointe chargée des ressources humaines et directrice par intérim du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Isabelle DUFOUR, directrice des affaires médicales et de la stratégie et directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- M. Didier CAZEJUST, directeur du site Raymond Poincaré, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest définie par le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement de Mme Laure THAREL, directrice-adjointe chargée des ressources humaines et directrice par intérim du site d'Ambroise Paré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Marie-Gabrielle VAISSIERE-BONNET, directrice adjointe à la directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL et ceci uniquement pour les matières énoncées au § A, § B, § G 1°, 2° §G 6° et § H de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Hakima AOUICI, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1° et 2° et 6° de l'arrêté DG n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Mme Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1° et 2° et 6° de l'arrêté DG n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Mme Peggy VUILLIN, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1° et 2° de l'arrêté DG n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs et uniquement pour le site de Berck ;

- Mme Lucienne CORREIA , adjoint des cadres hospitaliers, responsable gestion paie à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § B 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 26, 27 de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Mme Laure PICHON, adjoint des cadres hospitaliers, responsable RH à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § B 7, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 26, 27 de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalières et aux ingénieurs;

- M. Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers, responsable RH à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées au § B 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21 et 26 de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalières et aux ingénieurs.

En cas d'empêchement de Mme Anne LESTIENNE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Florence BAGUET, directrice adjointe à la directrice adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche et adjointe par intérim à la directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° à 15°, § D 4° et 7°, § E 2°, § F 1° à 4°, § G 4°, § H de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- M. Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne LESTIENNE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 8°, 9°, 10°, 13°, § F 3°, § G 4° de l'arrêté DG de l'arrêté DG n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- Mme Monique PELLETIER, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne LESTIENNE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 8°, § F 3°, § H 2° de l'arrêté DG n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- M. Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne LESTIENNE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 8°, § F 3°, § H 2° de l'arrêté DG n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

-- Mme Christelle LEVI, responsable de la cellule administrative recherche clinique, à l'effet de signer tous les actes liés au § C 10° de l'arrêté DG n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe chargée des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Michel MORENVAL, directeur adjoint à la directrice adjointe chargée des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 7° et 15°, § G 5°, H de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Michelle GIRARDOT, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation* 7° et 15° et § G 5°, de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Catherine BELLLOT, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 7°, et 15° de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé

- Mme Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 7°, et 15° de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé

- M. Arnaldo DE SAO PEDRO, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 7°, et 15° et § G 5°, de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé

En cas d'empêchement de M. Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Jérémy LECLERT, ingénieur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Jean-Louis BOULBEN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 5° et 7°, § E 1° de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements *et de l'ingénierie biomédicale*, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements *et de l'ingénierie biomédicale*, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 4° et 7° de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- En cas d'empêchement de M. Christophe GUENOT, coordonnateur général de soins ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Marie-Lise BACLE, directrice des soins, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Christophe GUENOT, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3^{ème} pour le stage découverte prévues à l'article § B 26° de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Christine BARGIELA, directrice des soins, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Christophe GUENOT, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3^{ème} pour le stage découverte prévues à l'article § B 26° de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Isabelle DUFOUR, directrice-adjointe chargée de la stratégie, des affaires médicales et directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Brigitte CARRE, attachée d'administration, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § A, § G 1°, 2°, 6°, 10° à 28° et 30° de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

ARTICLE 4

En cas d'empêchement de Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Marie-Anne POUTRIN, cadre supérieure de santé, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Brigitte MARTEL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

- Mme Peggy VUILLIN, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Brigitte MARTEL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de Mme Isabelle DUFOUR, directrice des affaires médicales et de la stratégie et directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Christiane MONTANELLI, directrice-adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Isabelle DUFOUR a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de Mme Christiane MONTANELLI, délégation de signature est donnée à :

- Mme Florence BAGUET, directrice adjointe à la directrice adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche et adjointe par intérim à la directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Isabelle DUFOUR a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de Mme Florence BAGUET, délégation de signature est donnée à :

- Mme Anne LESTIENNE, directrice adjointe, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Isabelle DUFOUR a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de M. Didier CAZEJUST, Directeur du site de Raymond Poincaré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Didier CAZEJUST a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Raymond Poincaré, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

ARTICLE 5 :

Délégation de signature est donnée à M. Didier CAZEJUST, directeur-adjoint, directeur du site de Raymond Poincaré, Mme Isabelle DUFOUR, directrice-adjoint des affaires médicales et de la stratégie et directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini, Mme Anne LESTIENNE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche et Mme Christiane MONTANELLI, directrice-adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité générale à l'effet de signer tous les actes prévus aux § C 1°, C2° (pour la signature des ordres de service) 12°, § D 1°, 3°, 5° et 6° et § F 6° de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.;

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves HEUDE, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance du groupe hospitalier, M. Serge RASSEMONT, M. Roger LE COCQ, respectivement responsable de sécurité sûreté antimalveillance sur les sites de Sainte-Périne Chardon-Lagache Rossini et Raymond Poincaré ainsi qu'à M. Jean-Luc CHAMPOLIVIER, chargé des relations avec les usagers et M. Philippe CORMIER, responsable de la sécurité à l'hôpital Maritime de Berck à l'effet de signer tous les actes prévus au § H 3° (*exclusivement pour les actes liés aux relations avec la police et aux dépôts de plaintes*) ;

ARTICLE 7 :

A l'exception de la signature des actes énumérés à l'article 5 du présent arrêté, délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé, exclusivement pour la période de la garde administrative, sur le site où ils sont amenés à assurer cette garde en application du tableau de garde et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- Hakima AOUICI, attachée d'administration hospitalière,
- Marie-Lise BACLE, directrice des soins,
- Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Nabil EL HAOUARI, ingénieur
- Mourad GHOMARI, ingénieur,
- Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers,
- Anne LESTIENNE, directrice adjointe
- Jérémie LECLERT, ingénieur,
- Michel MORENVAL, directeur adjoint
- Laure THAREL, directeur adjoint,
- Marie Gabrielle VAISSIERE-BONNET, directrice adjointe
- Eric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Michèle FACQUER, adjoint des cadres hospitaliers,
- Brigitte MARTEL, attaché d'administration hospitalière,
- Marie-Anne POUTRIN, cadre supérieur hospitalier,
- Fanny SIMONET, technicien supérieur hospitalier,
- Peggy VUILLIN, attachée d'administration hospitalière,
- Florence BAGUET, directrice adjointe
- Benyounes BELHANINI, ingénieur,
- Rolande CARPENTIER, directrice adjointe,
- Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière,
- Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière,
- Françoise ERTEL, directrice d'IFSI
- Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière,
- Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière,
- Stéphane PAILLET, ingénieur travaux
- Christine BARGIELA, directrice des soins,
- Valérie-Anne BOURNAZEL, attachée d'administration hospitalière,
- Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière
- Frédérique BRAYDA, ingénieur, exerçant hors du GH,
- Florence LASFARGUES, directrice exerçant hors du GH
- Isabelle DUFOUR, directrice du site de SPR
- Christiane MONTANELLI, directrice adjointe,
- Monique PELLETIER, attachée d'administration hospitalière,
- Jean-Pierre RAULT, directeur exerçant hors du GH,
- Séverine SAUNIER, directrice adjointe,

- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière.

ARTICLE 8 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions du ou des directeurs dont ils assurent l'intérim, exclusivement pendant les périodes d'intérim et pour la signature des actes relevant de cet intérim et dans les matières de l'arrêté n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé, à l'exclusion de la signature des marchés, de leurs avenants, de leurs décisions de poursuivre et des ordres de service sauf si cette délégation leur a été donnée à l'article 5 du présent arrêté et/ou dans l'arrêté spécifique en matière de marchés à :

- Mme Florence BAGUET
- Mme Rolande CARPENTIER
- M. Didier CAZEJUST
- Mme DUFOUR
- Mme Anne LESTIENNE
- Mme Christiane MONTANELLI
- Mme Séverine SAUNIER
- Mme Laure THAREL

ARTICLE 9 :

L'arrêté n° 2013298-0007 du 25 octobre 2013 portant délégation de signature du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest est abrogé.

ARTICLE 10 : Le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Boulogne-Billancourt, le
Jean-Michel PÉAN

19 NOV. 2013





PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013319-0001

signé par
**Directeur du groupe hospitalier Tenon Saint- Antoine Rothschild Trousseau- La Roche-
Guyon**

le 15 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du Directeur
des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien :
Saint- Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau
- La Roche- Guyon

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur du groupe hospitalier : Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directorial n° 20122144-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1^{er} et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 en date du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information "Patient",

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à M. Renaud PELLÉ, directeur du groupe hospitalier adjoint et par ailleurs directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) ;

- Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe, chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la Recherche) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G) ;
- M. Alain LE HEN, directeur adjoint, chargé des investissements et des travaux, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Investissements et Travaux) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et D) ;
- Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe, chargée des achats et des prestations logistiques, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Achats et des Prestations Logistiques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et D) ;
- Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe chargée des affaires financières et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Finances) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- M. Denis DUCASSE, directeur adjoint, chargé de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Qualité, de la Gestion des Risques et des relations avec les Usagers) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : alinéa 1 et 2) ;
- M. Claude DEVRIES, chargé de l'informatique, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (chargé de l'informatique) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et E) ;
- M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;
- Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;
- Mme Floriane de DADELSEN, directrice du site Tenon, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Hélène FAUSSER, directrice adjointe, Mme Christine CRESPO, Mme Amandine DARMONTON, Mme Solène LAMBERT, M. Philippe RENAUD et Mme Sylvie FELDEN, attachés d'administration hospitalière, M. Bruno BISIAUX, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Naïma BOUKELLAL, cadre de santé, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Gaïa GANS et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

En cas d'empêchement de Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Julia SAUTEREY, chargée de missions, Mme Martine DEBAUVE, attachée d'administration hospitalière, Mme Hélène GROS et Mme Stéphanie THERY, adjointes des cadres hospitaliers, à l'effet de signer les actes (paragraphe G alinéas : 1, 2, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25), M. Serge BUREAU et Mme Martine CHATAIN, adjoints des Cadres Hospitaliers, à l'effet de signer les actes (paragraphe G alinéas : 4, 5, 6 et 7), liés aux fonctions de Mme Julie GRÜNDLINGER et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et G) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de M. Alain LE HEN, directeur adjoint chargé des investissements et des travaux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Jean-Christophe HONART, M. Laurent KESSEDJIAN, Mme Fanny LASSERRE et M. Arnaud VOGT, ingénieurs (paragraphe C et D), à l'effet de signer les actes correspondant aux fonctions de M. Alain LE HEN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et D).

En cas d'empêchement de Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe chargée des achats et des prestations logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Maryse SEINTURIER, attachée d'administration (paragraphe C et D), Mme Michèle BEAUCHAMP et Mme Sabine PIERRE, adjoints des cadres hospitaliers, M. Franck CAUPIN, technicien supérieur hospitalier, M. Jean-Philippe NEUVIALE et Mme Valérie POIRIER-BURTIN, techniciens hospitaliers (paragraphe C), Mme Véronique HOANG, adjointe administrative (paragraphe C), Mme Annie CHARRIER, attachée d'administration hospitalière (paragraphe D), à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et D).

En cas d'empêchement de Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe chargée des affaires financières et du contrôle de gestion, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Stéphane LAFFON, directeur adjoint, M. Thomas ROBIN et Mme Joëlle SUC, attachés d'administration hospitalière (paragraphe C), M. Daniel FILSTEIN, attaché d'administration hospitalière, uniquement pour le secteur facturation, à l'effet de signer les actes correspondant aux fonctions de Mme Solenne BARAT-CLERC, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

En cas d'empêchement de M. Denis DUCASSE, directeur adjoint chargé de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Sylvie DELLA-LIBERA, attachée d'administration principale, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Denis DUCASSE et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : alinéa 1 et 2).

En cas d'empêchement de M. Claude DEVRIES, chargé de l'informatique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Christian DERVAUX et M. Pierre MERLIN-CZARNIAK, ingénieurs, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Claude DEVRIES et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C : alinéa 5, paragraphe E).

En cas d'empêchement de M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Elisabeth DELETANG-BURET et Mme Caroline PICHON, coordonnatrices générales des soins et à Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Gaïa GANS, Mme Julie GRÜNDLINGER et M. Jean TOURET, directeurs adjoints, Mme Françoise SAGET, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Renée TOULLEC a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Françoise LIÉTARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de Rothschild.

En cas d'empêchement de M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Geneviève CLOUARD et Mme Françoise LIÉTARD, directrices adjointes, M. Yves DUQUENNE, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon.
- Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme Floriane de DADELSEN, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Elisabeth DELETANG-BURET, coordonnatrice générale des soins, Mme Kathleen COGNET, infirmière catégorie A, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Floriane de DADELSEN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Saint-Antoine :

M. Stéphane LAFFON et M. Jean TOURET, directeurs adjoints, Mme Gaïa GANS, Mme Julie GRÜNDLINGER et Mme Hélène FAUSSER, directrices adjointes, M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, Mme Catherine MACRI, directrice IFSI, M. Cyriaque BROCHARD,

M. Arnaud VOGT et M. Laurent MINET, ingénieurs, M. Franck FANTIN, ingénieur en organisation, Mme Hélène CLAVERIE, Mme Christine CRESPO, Mme Amandine DARMONTON, Mme Colette FIORI et Mme Maryse SEINTURIER, attachées d'administration hospitalière, Mme Jacqueline POMENTE, adjoint des cadres hospitaliers.

Sites Rothschild - Trousseau :

Mme Aude BOILLEY-RAYROLES, M. Jean-Christophe BRAS, Mme Aude GOLDSZTEJN, Mme Dominique LELIÈVRE et Mme Pascale ROCHER, directeurs au Siège mentionnés sur l'arrêté directorial n° 2013318-0006 fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH.

Mme Solenne BARAT-CLERC et Mme Geneviève CLOUARD, directrices adjointes, Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT, M. Philippe RENAUD et M. Thomas ROBIN, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, Mme Cécile MARCHAL et Mme Maryse RULLE, adjoints des cadres, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé.

Site La Roche-Guyon :

M. Gilles MACRE, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Michel BRUNET et M. Etienne GUILLUY, cadres de santé.

Site Tenon :

M. Grégory GUIBERT et M. Damien SEBILEAU, directeurs au Siège, mentionné sur l'arrêté directorial n° 2013318-0006 fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH.

M. Denis DUCASSE, directeur adjoint, Mme Élisabeth DELETANG-BURET, coordonnatrice générale des soins, M. Alain LE HEN, ingénieur général, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Fanny LASSERRE et Mme Sophie SEGARD, ingénieurs biomédicaux, Mme Sylvie DELLA-LIBERA, attachée d'administration principale, M. Christian DENISE, M. Daniel FILSTEIN et Mme Joëlle SUC, attachés d'administration hospitalière, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé.

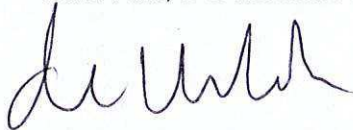
ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature n° 2013308-0003 du 04 novembre 2013 est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 novembre 2013



Pascal DE WILDE



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013319-0005

signé par
Directeur du groupe hospitalier Necker Enfants malades

le 15 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté portant délégation de signature du
directeur de l'hôpital universitaire Necker-
Enfants Malades

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2013 -

Le directeur du groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patients »,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Sylvie Escalon, Directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Mohamed Benrejdal, Chargé de mission, Directeur du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe E de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Madame Laure Boquet, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, G et H (2° et 3°) de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;

- Madame Laure Boquet, Directrice-adjointe chargée par intérim de la Direction des Affaires Médicales, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Madame Sophie Lepand, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Madame Sophie Kerambellec, Ingénieur chargée par intérim de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et D de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Madame Eliane Sujol-Chièze, Directrice-adjointe chargée de la Direction de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Relations avec les Usagers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F de l'arrêté n° 2013318-0006 ;
- Madame Fabienne Marion, Coordinatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et B de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe D de l'arrêté DG n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement de Madame Laure Boquet, Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Séverine Delalande, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Laure Boquet ;
- Madame Stéphanie Pierret, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Laure Boquet ;

En cas d'empêchement de Madame Laure Boquet, Directrice-adjointe chargée par intérim de la Direction des Affaires Médicales ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie Siedlarz, Attachée d'administration hospitalière chargée du Bureau du Personnel Médical, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Laure Boquet ;

En cas d'empêchement de Madame Sophie Lepand, Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Christine Rouzeau, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Sophie Lepand ;

En cas d'empêchement de Madame Sophie Kerambellec, Ingénieur chargée par intérim de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Sophie Kerambellec ;

En cas d'empêchement de Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie Serfas, Ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Laurent Villard ;
- Madame Isabelle Joye, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Laurent Villard ;

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

A. aux administrateurs de garde en premier :

- Madame Laure Boquet, Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, et par intérim de la Direction des Affaires Médicales,
- Madame Hélène Coulonjou, Directrice adjointe, exerçant principalement ses fonctions hors du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,
- Madame Sylvie Escalon, Adjointe au directeur, Directrice adjointe chargée de la Direction de la Stratégie et des Projets,
- Madame Elisabeth Guillaume, Directrice adjointe exerçant principalement ses fonctions hors du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,
- Madame Sophie Lepand, Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines,
- Madame Fabienne Marion, Coordinatrice générale des Soins,
- Madame Eliane Sujol-Chièze, Directrice adjointe chargée de la Direction de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Relations avec les Usagers,
- Madame Nathalie Vergne-Labro, Directrice adjointe exerçant principalement ses fonctions hors du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades ;

B. aux administrateurs de garde en second :

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Responsable des Services Economiques,
- Madame Sandrine Bréard, Adjointe au Responsable du service de la Gestion Administrative des Patients,
- Madame Nadine Durand, Responsable du service de la Gestion Administrative des Patients,
- Madame Valérie Franvil, Régisseur,
- Monsieur Patrick Littauer, Responsable des Affaires Générales,
- Madame Christine Rouzeau, Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines,
- Madame Nathalie Siedlarz, Responsable du service du Personnel médical,
- Monsieur Eric Valin, Responsable de la Gestion des carrières et du Budget à la Direction des Ressources Humaines.

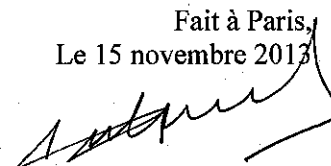
ARTICLE 5 :

L'arrêté de délégation de signature n° 2013274-0012 du 1^{er} octobre 2013 est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le directeur du groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris,
Le 15 novembre 2013



Vincent-Nicolas Delpech



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013319-0008

**signé par
Directeur général de l'AP- HP**

le 15 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du directeur
général en matière de marchés publics

Arrêté directorial n° 2013-

Portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

**Le directeur général
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2013049-0014 relatif aux missions et à l'organisation de la direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Le directeur général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur, délègue sa signature en matière de marchés publics de la façon suivante :

A : Délégation est donnée au directeur de l'agence générale des équipements et produits de santé – école de chirurgie (AGEPS) aux fins de signer au nom du directeur général tout acte relatif à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés passés selon les procédures prévues par le code des marchés publics, pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP énumérées en annexe A du présent arrêté.

B : Délégation est donnée à la directrice du pôle d'intérêt commun Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques (ACHAT) aux fins de signer au nom du directeur général :

- tout acte relatif à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés passés selon les procédures prévues par le code des marchés publics, pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP énumérées en annexe B du présent arrêté ;
- les actes relatifs à la passation des marchés passés selon les procédures prévues par le code des marchés publics pour les opérations de travaux concentrées et les marchés de prestations intellectuelles afférents ainsi que les actes relatifs à la passation des marchés passés selon les procédures prévues par le code des marchés publics pour les fournitures et services figurant en annexes D et E de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP et liés aux opérations de travaux concentrées ;
- les actes relatifs à la passation des accords-cadres et des marchés passés selon les procédures prévues par le code des marchés publics pour les services énumérés à l'annexe E, paragraphe 071 – services liés à la réalisation d'opérations de construction et paragraphe 082 – travaux de reprographie et qui peuvent concerner plusieurs groupes hospitaliers, hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier et pôles d'intérêt commun ;
- les actes relatifs à la passation des marchés passés selon les procédures prévues par le code des marchés publics figurant en annexes D et E de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP nécessaires au fonctionnement de la direction générale, des services centraux et du département de la recherche clinique (DRCD)

C : Délégation permanente est donnée au directeur économique, financier, de l'investissement et du patrimoine aux fins de signer au nom du directeur général :

- les actes relatifs à l'exécution des marchés liés aux opérations de travaux concentrées passés par ACHAT ;
- les actes relatifs à l'exécution des marchés passés par ACHAT dans le cadre des annexes D et E de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP et liés aux opérations de travaux concentrées ;
- les actes relatifs à l'exécution des accords-cadres et des marchés passés par ACHAT dans le cadre des paragraphes 071 et 082 de l'annexe E pour les besoins des groupes hospitaliers, hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier et pôles d'intérêt commun ;
- les actes relatifs à l'exécution des marchés passés par ACHAT pour les besoins de la direction générale et des services centraux.

D : Délégation permanente est donnée au directeur du centre de compétence « domaine patient », rattaché à la direction médico-administrative, aux fins de signer au nom du directeur général tout acte relatif à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés passés selon les procédures prévues par le code des marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe C du présent arrêté.

E : Délégation permanente est donnée aux directeurs des groupes hospitaliers et des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, aux directeurs des pôles d'intérêt commun ACHAT et AGEPS – école de chirurgie pour leurs besoins propres, aux directeurs des pôles d'intérêt commun Service Maintenance Sécurité (SMS) - Service Central des Blanchisseries (SCB) – Service central des Ambulances (SCA) et centre de formation et du développement des compétences (CFDC) aux fins de signer au nom du directeur général tout acte relatif à la passation et à l'exécution des marchés passés :

- selon les procédures prévues par le code des marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrés, ainsi pour que les marchés de prestations intellectuelles afférents et les opérations de travaux d'entretien ;
- selon les procédures prévues par le code des marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D du présent arrêté ;
- selon la procédure prévue par l'article 28 du code des marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP énumérées en annexe E, dans la limite du seuil prévu à l'article 26-II-2 du code des marchés publics par famille et par année civile et selon la procédure de l'appel d'offres ou du marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence (article 35- II-4 du code des marchés publics), sur autorisation expresse du directeur de l'AGEPS – école de chirurgie sur les lignes de nomenclature énumérées en annexe E et relatives aux équipements et aux prestations de maintenance.

F : En complément des dispositions du E du présent article, les directeurs des hôpitaux d'Hendaye et San Salvador et du groupe hospitalier Raymond Poincaré-Berck – Ambroise Paré – Sainte-Périne, pour les besoins de l'hôpital maritime de Berck, reçoivent délégation aux fins de signer au nom du directeur général tout acte relatif à la passation et à l'exécution des marchés passés selon la procédure prévue par l'article 28 du code des marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP énumérées en annexe F du présent arrêté dans la limite du seuil prévu à l'article 26-II-2 du code des marchés publics par famille et par année civile.

G : Délégation est donnée au directeur des systèmes d'information (DSI) aux fins de signer au nom du directeur général les bons de commandes et ordres de services pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature 067 « services informatiques ».

ARTICLE 2 :

Les agents auxquels les délégations prévues à l'article 1er sont consenties, sont :

1°) Groupes hospitaliers et hôpitaux:

- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Saint-Louis – Lariboisière-Fernand-Widal
M. Philippe SUDREAU, directeur
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
Mme Elisabeth de LAROCHELAMBERT, directrice

- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis
Mme Dominique de WILDE, directrice
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Pitié-Salpêtrière – Charles Foix
M. serge MOREL, directeur
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Est Parisien
M. Pascal de WILDE, directeur
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Centre
M. Patrick HOUSSEL, directeur
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris – Ile de France Ouest
M Jean-Michel PEAN, directeur
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Sud
Mme Christine WELTY, directrice
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor
Mme Martine ORIO, directrice
- Groupe hospitalier Hôpital Universitaire Necker – Enfants-Malades
M. Vincent-Nicolas DELPECH, directeur
- Groupe hospitalier Hôpital Universitaire Robert-Debré
Mme Stéphanie DECOOPMAN, directrice
- Groupe hospitalier Hôpitaux universitaires Paris Ouest
Mme Anne COSTA, directrice
- Hôpital marin d'Hendaye
M. Jean-Louis SANTIAGO, directeur
- Hôpital San-Salvador
Mme Sandrine CURNIER-HILARIO, directrice
- Hôpital Paul-Doumer
M. Laurent VERIN, directeur
- Hospitalisation à domicile
Mme Marie-Laure LOFFREDO, directrice

2°) Pôles d'intérêt commun

- Sécurité Maintenance et Services – Service Central des Blanchisseries – Service Central des Ambulances
M. Jean-Charles GRUPELI, directeur
- Agence générale des équipements et produits de santé – école de chirurgie
M. Michaël COHEN, directeur
- Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques
Mme Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice

- Centre de la formation et du développement des compétences
M. Odon MARTIN-MARTINIERE, directeur
- Direction des systèmes d'Information
M. Mario CASTELLAZZI, directeur
- 3°) Siège**
- Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine
Mme Carine CHEVRIER, directrice.
- Centre de compétence «domaine patient »
M. Eric LEPAGE, directeur,
et en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Emmanuelle SULTAN-PETIT.

ARTICLE 3 :

Les directeurs visés aux articles précédents peuvent déléguer leur signature aux agents placés sous leur autorité conformément à l'article R. 6147-10 du code de la santé publique.

ARTICLE 4 :

Les titulaires des présentes délégations assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en application de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 du code de la santé publique.

ARTICLE 5 :

L'arrêté n° 2011-0073 DG du 9 mai 2011 modifié portant délégation de signature de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur, est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 15 novembre 2013

Martin HIRSCH

Annexe A : Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles le directeur de l'AGEPS dispose de la délégation de signature du directeur général pour passer des marchés selon les procédures prévues par le code des marchés publics.

Code CMP	Libellé CMP
017	PRODUITS CHIMIQUES
01702	COLORANTS
01704	PRODUITS CHIMIQUES POUR ACTIVITES MEDICALES
018	PRODUITS DE SANTE (LES CODES ATC CORRESPONDENT A LA CLASSIFICATION ANATOMICAL THERAPEUTIC CHEMICAL CLASSIFICATION)
01801	MEDICAMENTS AMM VOIE DIGESTIVE ET METABOLISME
01802	MEDICAMENTS AMM SANG ET ORGANES HEMATOPOIETIQUES
01803	MEDICAMENTS AMM SYSTEME CARDIOVASCULAIRE
01804	MEDICAMENTS AMM DERMATO, ANTI PARASITAIRE ET ORG SENSORIEL
01805	MEDICAMENTS AMM URO-GYNECO ET HORMONES
01806	MEDICAMENTS AMM ANTI-INFECTIEUX SYSTEMIQUE
01807	MEDICAMENTS AMM ANTINEOPLASIQUES ET IMMUNOMODULATEURS
01808	MEDICAMENTS AMM MUSCLE ET SQUELETTE
01809	MEDICAMENTS AMM SYSTEME NERVEUX
01810	MEDICAMENTS AMM SYSTEME RESPIRATOIRE
01811	DIVERSES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AMM (CODES ATC V)
01812	MEDICAMENTS ATU ET MEDICAMENTS GROSSISTE
01813	PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES
01814	PRODUITS PHARMACEUTIQUES ALIMENTATION ENTERALE ET ADDFMS
018141	PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE NUTRITION PARENTERALE
01815	PRODUITS ISSUS DU CORPS HUMAIN ET PTA
018162	ARTICLES DE CONDITIONNEMENT (USAGE PHARMACEUTIQUE)

Code CMP	Libellé CMP
01817	MEDIC. ET PREP RADIOPHARMACEUTIQUES, TROUSSES ET GENERATEURS
01818	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PERFUSION ET ABORD PARENTERAL
01819	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT URO, NEPHRO ET GYNECO
018191	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT POUR FIV, IA ET ORTHOGENIE
01820	DM CONSOMMABLES STERILE/NON STERILE OPHTALMOLOGIE
018201	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ORL
018202	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT CHIR CRANIO MAXILLO FACIALE
018203	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ODONTO STOMATOLOGIE
01821	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ABORD DIGESTIF
01822	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PATHOLOGIES VASCULAIRES
018231	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT CARDIOLOGIE/RYTHMOLOGIE
018232	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT CHIRURGIE CARDIOVASCULAIRE
01824	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PNEUMO ET ANESTHESIE REA
01825	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT POUR RADIOLOGIE
01826	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT DU SYSTEME NERVEUX
01827	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT. EPURATION MILIEU BIOLOGIQUE
01828	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ORTHOPEDIE ET TRAUMATO
018281	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ORTHO TRAUMATO SUR MESURE
018282	ORTHESES, PROTHESES EXTERNES, PODO-ORTHESES, ORTHOPROTHESES
01829	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT UU ABORD CHIR ET PERCUT.
01830	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT FERMETURE PLAIES CHIR OU MED
01831	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PANSEMENTS, SOIN, CONTENTION
01832	DRAPAGE ET HABILLAGE STERILES OU NON STERILES
01833	DM CONSOMMABLES UU DIVERS, STERILES OU NON
01834	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES DE MESURE
01835	GAZ ET FLUIDES MEDICAUX (HORS LABORATOIRES, EFR, LES LASERS)
018351	GAZ ET FLUIDES MEDICAUX POUR LES LABORATOIRES, EFR, LASERS
01836	PRODUITS D' HYGIENE CORPORELLE ET DIVERS A FINS MEDICALES
01837	EQUIPEMENTS D' IMAGERIE
01838	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D' IMAGERIE
01839	CONSOMMABLES D' IMAGERIE
01840	EQUIPT DE BLOC OPERATOIRE ; TABLES, ECLAIRAGE ET SUSPENSIONS
018401	ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES POUR EQUIPEMENTS DE BLOC
01841	INSTRUMENTATION, CONTAINERS, MOTEURS
018411	EQUIPT BLOC ; GENERATEURS BISTOURI ET HF,LASER, CRYO., PHACO
01842	EQUIPEMENTS D' ANESTHESIE, REANIMATION ET SOINS INTENSIFS
018421	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D'ANESTHESIE REANIMATION
018422	CONSOMMABLES POUR ANESTHESIE REANIMATION
01843	DM ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE
018431	ACCESS POUR EQUIPEMENTS D' ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE
01844	EQUIPEMENTS D' ASSISTANCE FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE
018441	ACCESS EQUIPEMENTS D' ASSISTANCE FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE

Code CMP	Libellé CMP
018442	CONSOMMABLES D' ASSISTANCE RESPIRATOIRE
01845	EQUIPEMENT D' ASSISTANCE FONCTIONNELLE RENALE
018451	ACCESS POUR EQUIPEMENTS D' ASSISTANCE FONCTIONNELLE RENALE
01846	AUTRES EQUIPEMENTS D' ASSISTANCE FONCTIONNELLE
018461	ACCESS POUR AUTRES EQUIPEMENTS D' ASSISTANCE FONCTIONNELLE
018471	EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES CARDIO-RESPIRATOIRES
018472	EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES NEUROLOGIQUES
018473	AUTRES EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES
01848	DM ENDOSCOPIE SOUPLE
018481	ENDOSCOPIE RIGIDE : OPTIQUES ET ELEMENTS DE COLONNE
018482	ACCESSOIRES EQUIPT ENDOSCOPIE
01849	APPAREILS DE THERAPIE DONT RADIOTHERAPIE ET CURIETHERAPIE
018491	THERAPIES DU SANG (SEPARATEURS CELLULES LAVEURS CELLULES)
018492	APPAREILS DE MESURE, DE CONTROLE ET FANTOMES
018493	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE THERAPIE
01850	EQUIPT MEDICAUX ET TECHNIQUES NON CLASSES AILLEURS
018501	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS MEDICAUX ET TECHNIQUES DIVERS
018502	FAUTEUILS DENTAIRE ET ACCESSOIRES
01851	CONSOMMABLES DE LABORATOIRE NON STERILES
01852	CONSOMMABLES DE LABORATOIRE STERILES
01853	SYSTEMES DE PRELEVEMENTS ECHANTILLONS BIOLOGIQUES
01854	REACTIFS ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES
01855	REACTIFS ASSIST MEDICALE A LA PROCREATION ET SPERMIOLOGIE
01856	REACTIFS BIOCHIMIE
01857	REACTIFS BIOLOGIE MOLECULAIRE
01858	REACTIFS CYTOGENETIQUE
01859	REACTIFS HEMATOLOGIE : CYTOLOGIE ET HEMOSTASE
01860	REACTIFS IMMUNOCHIMIE
01861	REACTIFS IMMUNOHEMATOLOGIE
01862	REACTIFS IMMUNO : ALLERGIES, AUTO-IMMUNITE ET IMMUNO INFECT
01863	REACTIFS MICROBIO BACTERIO, HYG, MYCOL, PARASITOL, VIROLOGIE
01864	PETITS MATERIELS DE LABORATOIRE
018641	CENTRIFUGEUSES ET MICROSCOPES
018642	ETUVES ET HOTTES
018643	EQUIPEMENTS DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE
018644	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE
018645	EQUIPEMENTS CHROMATOGRAPHIE ET SPECTROMETRIE
01865	EQUIPEMENTS DE BIOCHIMIE
018651	EQUIPEMENTS IMMUNOCHIMIE
01866	EQUIPEMENTS HEMATOLOGIE : CYTOLOGIE ET HEMOSTASE
01867	EQUIPEMENTS DE BACTERIOLOGIE
01868	EQUIPEMENTS DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
01869	EQUIPEMENTS ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES
018703	EQUIPT DESINFECTION/STERILISATION : AUTOCLAVES ET AUTRES

Code CMP	Libellé CMP
018704	ACCESSOIRES EQUIPT DESINFECTION-STERILISATION
018705	AUTRES EQUIPEMENTS MEDICAUX
018706	AUTRES EQUIPEMENTS NON MEDICAUX
018712	DIVERS CONDITIONNEMENTS MEDICAUX POUR SERVICES DE SOINS
018721	PRODUITS DE DESINFECTION, SOL ET MATERIELS BIOMEDICAUX
018790	EQUIPT TRAITEMENT /MESURE QUALITE EAU ET AIR
018810	DM CONSOMMABLES POUR STERILISATION
023	INSTRUMENTS DE PRECISION: OPTIQUE ET HORLOGERIE
02305	INSTRUMENTS DE MESURE DES GRANDEURS PHYSIQUES OU CHIMIQUES
080	SERVICE CONTROLE, ANALYSE ET ESSAI DE PRODUITS. MATERIAUX. FLUIDES OU EQUIPMNTS (HORS CONSTRUCTION)
08003	ESSAIS ET ANALYSES POUR DELIVRANCE ATTESTATION CONFORMITE
081	SERVICES DE MAINTENANCE (NON PREVUS AILLEURS)
08118	MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS D IMAGERIE
08119	MTCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS DE BLOC OPERATOIRE
08120	MAINTENANCE ET P. D. ANESTHESIE-REA. ET S. INTENSIFS
08121	MAINTENANCE ET P. D. EXPLO ET ASSISTANCE FONCTIONNELLES
08122	MAINTENANCE ET P. D. ENDOSCOPIE
081231	MTCE ET PIECES DETACH EQUIP MEDICAUX DIVERS (DONT DENTAIRE)
08124	MTCE ET PIECES DETACHEES EQUIPEMENTS MEDICAUX DE THERAPIE
08125	MTCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE

Annexe B : Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles le directeur d'ACHAT dispose de la délégation de signature du directeur général pour passer des marchés selon les procédures prévues par le code des marchés publics.

Code CMP	Libellé CMP
010	DENREES ALIMENTAIRES
01001	PRODUITS CARNES SURGELES OU CONGELES
01002	PRODUITS DE LA MER OU D' EAU DOUCE SURGELES OU CONGELES
01003	FRUITS LEGUMES ET POMMES DE TERRE SURGELES
01004	PREPA. ALIMENTAIRES ELABOREES COMPOSITES SURGELEES
01005	PREPA. ALIMENTAIRES ELABOREES COMPOSITES REFRIGEREES
01006	PAINS. PATISSERIES. VIENNOISERIES ET OVOPRODUITS SURGELES
01007	VIANDE ET CHARCUTERIE (HORS SURGELES OU CONSERV APPERTISEE)
01008	PROD. MER OU EAU DOUCE (HORS SURGELES OU CONSERV APPERTISEE)
01009	FRUITS ET LEGUMES PREPARES ET REFRIGERES
01010	FRUIT LEG (HORS SURGELES CONSERV APPERTISEE ELABORES OU SECS
01011	BOISSONS
01012	PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES (AUTRE QUE SURGELES)
01013	PAINS ET PATISSERIES (AUTRES QUE SURGELES)
01014	EPICERIE
01015	ALIMENTS ADAPTES A L' ENFANT ET DIETETIQUE SANS FIN MEDICALE
012	PRODUITS DU BOIS
01202	PRODUITS DU TRAVAIL DU BOIS
013	PRODUITS D' EXTRACTION
01302	PRODUITS D' EXTRACTION NON ENERGETIQUES
014	PRODUITS TEXTILES. CUIRS. HABILLEMENT
01401	MATIERES PREMIERES TEXTILES ET CUIRS
01402	LINGE DE MAISON. ARTICLES AMEUBLEMENT ET LITERIE
01403	VETEMENTS DE DESSUS
01404	VETEMENTS DE TRAVAIL
01406	VETEMENTS SPECIAUX
01407	VETEMENTS DE DESSOUS ET DIVERS ET ACCESS. HABILLEMENT
01408	ARTICLES TEXTILES DIVERS (SAUF USAGE UNIQUE)
01409	ART. TEXTILES DIVERS UU (SAUF FOURN. HOT. PETITE ENFANCE)
01410	CHAUSSURES (TOUTE MATIERE SAUF CHAUSS ORTHOPEDIQUES)
015	PAPIER ET PRODUITS DE L' EDITION
01502	PAPIERS ET CARTONS EN L' ETAT
01503	EMBALLAGES EN PAPIER OU EN CARTON
01505	LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES
01506	JOURNAUX, REVUES, PERIODIQUES INFORMATION GENERALE
01507	JOURNAUX. REVUES ET PERIODIQUES SPECIALISES
01509	IMPRIMES SIMPLES POUR COMMUNICATION INTERNE
01510	AUTRES IMPRIMES
016	PRODUITS DE LA COKEFACTION. DU RAFFINAGE ET DES INDUSTRIES NUCLEAIRES

Code CMP	Libellé CMP
01602	PRODUITS PETROLIERS RAFFINES LIQUIDES
017	PRODUITS CHIMIQUES
01701	AIR MEDICAL ET AUTRES GAZ INDUSTRIELS
01703	PRODUITS CHIMIQUES (HORS ACTIVITES MEDICALES)
01707	PRODUITS AGROCHIMIQUES
01708	PEINTURES. VERNIS. ADJUVANTS. ENCRE D' IMPRIMERIE
01709	PARFUMS ET PRODUITS DE TOILETTE
018	PRODUITS DE SANTE (LES CODES ATC CORRESPONDENT A LA CLASSIFICATION ANATOMICAL THERAPEUTIC CHEMICAL CLASSIFICATION)
018161	ARTICLES DE CONDITIONNEMENT (HORS MEDICAL)
018701	EQUIP MEDICAUX ET NONMEDIC POUR TRANSP ET HEBERGMNT PATIENTS
018702	MACHINES A LAVER LES INSTRUMENTS
018711	DIVERS CONDITIONNEMENTS NON MEDICAUX POUR SERVICES DE SOINS
018770	EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES HOSPITALIERS
019	PRODUITS EN CAOUTCHOUC
01901	PROD CAOUTCHOUC POUR VEHICULE : PNEU NEUF USAGE RECHAPE
020	QUINCAILLERIE. OUTILLAGE. PRODUITS EN PLASTIQUE. METAL OU VERRE (HORS CONSTRUCTION)
02001	PRODUITS EN PLASTIQUE OU EN VERRE
020011	PRODUITS DE SIGNALETIQUE
02002	OUTILLAGE
02003	PRODUITS EN METAL ET QUINCAILLERIE
021	PRODUITS DE LA METALLURGIE ET METAUX NON FERREUX
02101	PRODUITS DE LA METALLURGIE
02102	METAUX NON FERREUX
022	EQUIPEMENTS DE RADIO. TELEVISION ET COMMUNICATION (Y COMPRIS A USAGE MILITAIRE)
02201	COMPOSANTS ELECTRONIQUES
022051	EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE
022052	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES DE TELEPHONIE
02206	TERMINAUX DE TELEPHONIE
024	MATERIELS DE TRANSPORT
02401	VEHICULES AUTO HORS SANITAIRES (ACCESS ET PIECES DETACHEES)
024011	VEHICULE AUTOMOB SANITAIRE (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES)
02402	CAMION ET VEHICULE UTILITAIRE (ACCESS ET PIECES DETACHEES)
025	MOBILIER
02502	SIEGES
02503	CLOISONS
02504	PLANS ET TABLES
02505	MOBILIER DE RANGEMENT
027	MATERIELS DE SPORT ET MATERIELS DE JEUX D ENFANTS POUR JARDINS PUBLICS OU SIMILAIRES
02701	MATERIELS DE SPORT
02702	MATERIELS DE JEUX ENFANTS POUR JARDINS PUBLICS OU SIMILAIRES
028	INSTRUMENTS DE MUSIQUE. JEUX ET JOUETS

Code CMP	Libellé CMP
02802	JEUX ET JOUETS (HORS MATERIELS DE JEUX EXTERIEURS)
030	ARMES. MUNITIONS. EXPLOSIFS. MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE GUERRE. DE MAINTIEN DE L' ORDRE. DE PROTECTION OU DE SECURITE
03015	MAT ET EQUIP PROTECTION OU SECURITE (HORS SECURITE INCENDIE)
030151	VETEMENTS EQUIPEMENTS DE PROTECTION POUR SECURITE INCENDIE
031	PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION. LE REVETEMENT ROUTIER ET LA SIGNALISATION
03101	MATERIAUX DE CONSTRUCTION
03102	EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION METALLIQUES
03103	PRODUITS COMPOSITES POUR REVETEMENTS ROUTIERS
032	CHAUFFAGE ET CLIMATISATION. RESERVOIRS. CITERNES
03201	MATERIELS POUR CHAUFFAGE
032011	ROBINETTERIE SANITAIRE
032012	MATERIEL DE CLIMATISATION
032013	EQUIPEMENTS DE FROID INDUSTRIEL
033	MATERIEL ET EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET D' ECLAIRAGE (HORS QUINCAILLERIE)
03301	MATERIEL ELECTRIQUE
03302	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET D' ECLAIRAGE
034	ELECTRICITE. GAZ. EAU
034012	ELECTRICITE TARIF DEREGULE
035	MACHINES ET EQUIPEMENTS
03501	EQUIPEMENT MECANIQUE (HORS DETENDEUR ET ROBINETTERIE)
035081	MACHINES A USAGE DE RESTAURATION
03509	APPAREILS DOMESTIQUES
035110	EQUIP CONTRE INCENDIE EXTINCTEUR MOBIL FIXE, ARMOIRE SOLVANT
036	MACHINES DE BUREAU ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
03601	MACHINES DE BUREAU
03602	MICRO-ORDINATEURS ET STATIONS DE TRAVAIL
03603	MAINFRAME, SERVEURS, CALCULATEURS
03605	PERIPHERIQUES
03606	EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES
03607	CONSOMMABLES, AUTRES FOURNIT BUREAU ET INFORMATIQUES
03608	ACCESS. EQUIPEMENTS RESEAUX INFORMAT & TELECOM
037	PRODUITS D' ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE ET ARTICLES DE DROGUERIE
03701	PRODUITS ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE ET ARTICLES DROGUERIE
03702	FOURNITURES HOTELIERES POUR LA PETITE ENFANCE
038	PETITES FOURNITURES DE BUREAU
03801	PETITES FOURNITURES DE BUREAU
060	TRANSPORTS DE PERSONNES
06002	TRANSP AERIEN PERSONNE (BAGAGES ANIMAUX VEHICUL ACCOMPAGNES)
06004	TRANSP ROUT URB PERS NONHANDICAP (BAGAG ANMX VEHIC ACCOMPGN)
06007	AGENCES DE VOYAGE ET AUTRES SERVICES TOURISTIQUES

Code CMP	Libellé CMP
061	TRANSPORTS DE MARCHANDISES
06101	TRANSPORTS DE PRODUITS DE SANTE
06105	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES
06109	DEMENAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES
06110	ORGANISATION DU TRANSPORT DE FRET (HORS ROUTAGE)
063	SERVICES DES TELECOMMUNICATIONS
06301	SERVICE DE TELEPHONIE FILAIRE ET MOBILE
06303	SERVICES RESEAUX TRANSMISSION DONNEES (ABONNEMENT ET COM)
06304	MAINTENANCE MATERIELS TELEPHONIE ET EQUIPEMENTS TELECOM
06305	MAINT EQUIPEMENTS RESEAUX INFORMATIQUE ET TELECOM
06306	INSTALLATION ET MONTAGE DE MATERIELS DE TELEPHONIE
06307	SERVICES DE CONSEIL EN TELECOMMUNICATION
064	SERVICES DES POSTES
06401	ACHEMINEMENT DE LETTRES ET COLIS A VITESSE NORMALE
065	ASSURANCES
06501	ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS
06502	ASSURANCE DES PERSONNES (MALADIE. ACCIDENT. DECES)
06503	ASSUR AUTO (RESPONS CIVILE DOMMAGES VEHIC GARANTIE CONDUCT)
06505	ASSURANCE TRANSP TERRESTR (RESPONSAB PERSONNE CORPS FACULTE)
06509	CONSEIL EN ASSURANCE
066	SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES
06601	CREDIT-BAIL (PHOTOCOPIEURS)
06602	INTERMEDIATION FINANCIERE ET ACTIVITE DE CONSEIL
06604	ASSIST ET CONSEIL EN COMPTABILITE FISCALITE EXPERT COMPTABLE
06605	SERVICES BANCAIRES
066060	SERVICES DE PRET AU LOGEMENT
067	SERVICES INFORMATIQUES
067021	AMOA DOMAINE DU NSI
067025	AMOA POUR LES PROJETS HORS NSI
067031	ASSISTANCE TECHNIQUE INFORMATIQUE NSI
067037	ASSISTANCE TECHNIQUE INFORMATIQUE HORS NSI
067041	ACHAT DVPT LOGICIELS DOMAINE NSI
067047	ACHAT DVPT LOGICIEL PROJET-APPLI HORS NSI
067061	MAINT. LOGICIELLE APPLIS GESTION DU NSI
067062	MAINT. LOGICIELLE APPLIS GESTION HORS NSI
06708	INFOGERANCE SYSTEME INFORMATION
06709	SERVICES BANQUES DE DONNEES
06710	MAINT. GROS ORDI. SERVEURS CALCULATEURS SPECIALISES
06711	MAINT. MINI-ORDI, POSTES TRAVAIL, PERIPHERIQUES
06713	ACHAT DEVT MAINT LOG SECURITE DU SI
068	SERVICES D' HOTELLERIE ET DE RESTAURATION
06802	SERVICES DE RESTAURATION (1)
06803	SERVICES TRAITEURS (HORS RESTAURATION COLLECTIVE)
069	SERVICES DE SECURITE
06902	TRANSPORTS DE FONDS

Code CMP	Libellé CMP
070	SERVICES D' ETUDES. DE CONSEIL ET D' ASSISTANCE
07001	GESTION DE PERSONNEL : CONSEIL INDIVIDUALISE
071	SERVICES LIES A LA REALISATION D'OPERATIONS DE TRAVAUX
071022	CONSEILLER EN ECONOMIE
071023	ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE
07103	DIAGNOSTIC AMIANTE PLOMB SECU INCEND
071031	RELEVES DE GEOMETRE
071033	ETUDES DE SOL
071034	ETUDES DE POLLUTION
071040	ETUDES DE FAISABILITE
071041	ETUDES DE PROGRAMMATION
072	SERVICES DE COMMUNICATION
07202	CAMPAGNES DE COM (INFORMATION PUBLICITE RELATIONS PUBLIQUES)
07205	REALISATION DE STANDS (SALONS. FOIRES)
07210	CONCEPTION ET REALISATION DE SITES INTERNET
07211	TRAITEMENT DE L INFORMATION
073	SERVICES DE NETTOYAGE
07309	BLANCHISSERIE ET TEINTURERIE (1)
07310	LOCATION-ENTRETIEN DE LINGE - DONT HOSPITALIER (1)
074	SERVICES D ASSAINISSEMENT. DE VOIRIE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS
07403	ENLEVEMENT. TRI ET STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES
07404	TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
07405	ENLEV TRI STOCK TRAIT DECHETS ASSIMIL ORDURE MENAGERE (DAOM)
074051	ENLEV TRI STOCK ET TRAITEMENT DECHETS CHIMIQ ET TOXIQ (DCT)
074052	ENLEV TRI STOCK TRAIT DECHET INDUST BANAL (PAS ORD MENAG)
074053	ENLEV TRI STOCK TRAIT DECHETSIndustr SPCX HORS CHIMIQ TOXIQ
074054	ENLEV TRI STOCKA TRAIT DECHETS ACTIVITE SOINS A RISQ INFECT
074055	COLLECTE INTERNE DE DECHETS
074056	ACHAT, LOC ET MAINT DE MATERIELS DE STOCKAGE DES DECHETS
07410	RETRAITEMENT NUCLEAIRE (DECHETS OU COMBUSTIBLES EPUISES)
075	SERVICES JURIDIQUES
07501	SCES CONS JURIDIQ DS DIFF DOM DROIT ET EN PROPRIETEIndustr
07502	SCES REAL ACTES AUTHENTIQUES ET DES AUXILIAIRES DE JUSTICE
07503	SERVICES DE REPRESENTATION JURIDIQUE
076	SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX
076061	PRESTATIONS DE SERVICES D' INTERIM PARAMEDICAL
076062	PRESTATIONS DE SERVICES D' INTERIM PARAMEDICAL SPECIALISE
076064	PRESTATIONS DE SERVICES D' INTERIM TERTIAIRE
076072	PRESTATIONS DE TRANSPORT D AMBULANCE PEDIATRIQUE
076073	PRESTATIONS DE TRANSPORT D AMBULANCE DE NUIT
07616	CTRL ESSAI ANA BIO PHYSICOCHIMIQ PROD ALIM SAUF ANA OFFICIEL
077	SERVICES RECREATIFS. CULTURELS ET SPORTIFS
07708	SCES GEST (ACQUISIT CATALOG CONSCESAT RECH) ARCHIVES PUBLIQ
078	SERVICES D' EDUCATION. SERVICES DE QUALIFICATION ET D' INSERTION PROFESSIONNELLES. SERVICES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Code CMP	Libellé CMP
07802	SCES QUALIFIC INSERTION POUR NON AGENT PUBLIC (CES,EMPLOI-J)
07804	PREPA CONCOURS EXAMENS PROFESIONNELS POUR AGENTS DES CP
07805	FORMAT PROF CONTINUE POUR AGENT DES COLLECTIVITES PUBLIQUES
081	SERVICES DE MAINTENANCE (NON PREVUS AILLEURS)
081232	MTCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DIVERS
081480	MAINTENANCE DES AUTRES EQUIPEMENTS TECHNIQUES NON MEDICAUX
081560	MAINTENANCE ET REPARATION DES APPAREILS DE REPROGRAPHIE
083	SERVICES PERSONNELS
08304	SERVICES FUNERAIRES

Annexe C : Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles le directeur du centre de compétence « domaine patient » dispose de la délégation de signature du directeur général pour passer des marchés selon les procédures prévues par le code des marchés publics.

Code CMP	Libellé CMP
022	EQUIPEMENTS DE RADIO. TELEVISION ET COMMUNICATION (Y COMPRIS A USAGE MILITAIRE)
022053	EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE SAMU
067	SERVICES INFORMATIQUES
067022	AMOA DOMAINE PATIENTS DU NSI
067032	ASSISTANCE TECHNIQUE INFORMATIQUE PATIENT
067042	ACHAT DVPT LOGICIELS DOMAINE PATIENTS
067063	MAINT. LOGICIELLE APPLIS NSI PATIENTS

Annexe D : Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles les agents énumérés ci après disposent de la délégation de signature du directeur général pour passer des marchés selon les procédures prévues par le code des marchés publics :

- les directeurs des hôpitaux et groupes hospitaliers,
- les directeurs des pôles d'intérêt commun ACHAT pour ses besoins propres et ceux de la direction générale et des directions fonctionnelles du siège et l'AGEPS pour ses besoins propres,
- le directeur de la DEFIP pour les mesures d'exécution des marchés de prestations de service et fournitures liées aux opérations de travaux concentrées et pour les marchés du siège
- le directeur du pôle d'intérêt commun : sécurité maintenance sécurité (SMS), service central des blanchisseries (SCB), service central des ambulances (SCA)
- le directeur du centre de formation et du développement des compétences

Code CMP	Libellé CMP
011	PROD. DE L AGRICULT. DE LA PECHE ET DES INDUSTRIES AGRIC. (AUTRES QU' A L' ETAT DE DENREES ALIMENTAIRES HUMAINES)
01101	PROD DE L'AGRICULTURE (HORS DENREES ALIMENTAIRES HUMAINES)
01102	PROD DE L'ELEVAGE (HORS DENREES ALIMENTAIRES HUMAINES)
01103	PROD PECHE ET AQUACULTURE (HORS DENREES ALIM HUMAINES)
01104	PROD INDUSTR AGRIC (HORS DENREES ALIMENTAIRES HUMAINES)
012	PRODUITS DU BOIS
01201	PRODUITS SYLVICOLES
01203	BATIMENTS PREFABRIQUES EN BOIS
013	PRODUITS D' EXTRACTION
01301	PRODUITS D' EXTRACTION ENERGETIQUES
014	PRODUITS TEXTILES. CUIRS. HABILLEMENT
01411	ARTICLES DE VOYAGE ET DE MAROQUINERIE (TOUTE MATIERE)
015	PAPIER ET PRODUITS DE L' EDITION
01504	LIVRES SCOLAIRES
01508	ENREGISTREMENTS SONORES. IMAGES FIXES ET IMAGES ANIMEES
01511	SUPPORTS D' IMPRESSION
01512	IMPRIMES INSTITUTIONNELS
016	PRODUITS DE LA COKEFACTION. DU RAFFINAGE ET DES INDUSTRIES NUCLEAIRES
01601	PRODUITS DE LA COKEFACTION
01603	PRODUITS PETROLIERS RAFFINES GAZEUX
01604	PRODUITS PETROLIERS RAFFINES SOLIDES OU PATEUX
01605	PRODUITS DES INDUSTRIES NUCLEAIRES
017	PRODUITS CHIMIQUES
01705	PRODUITS AZOTES ET ENGRAIS
01706	MATIERE PLASTIQUE DE BASE. CAOUTCHOUC SYNTHETIQUE
01710	PRODUITS CHIMIQUES A USAGE INDUSTRIEL
018	PRODUITS DE SANTE (LES CODES ATC CORRESPONDENT A LA CLASSIFICATION ANATOMICAL THERAPEUTIC CHEMICAL CLASSIFICATION)
018494	FOURNITURES D' EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE REEDUCATION
018722	PROD DESINFECT EAU ANTI-ALGUE ANTI-CORROSION ANTI-BACTERIE

Code CMP	Libellé CMP
018723	PRODUITS DECONTAMINANTS DU LINGE
01873	MEDICAMENTS VETERINAIRES ET APPARENTES
01874	DISPOSITIFS VETERINAIRES CONSOMMABLES
01875	DISPOSITIFS VETERINAIRES D' EQUIPEMENTS
01876	DISPOSITIFS VETERINAIRES DIAGNOSTIC IN VITRO ET DE REACTIFS
018780	CONTROLES EXTERNES ET PRESTATIONS INFORMATIQUES ASSOCIEES
019	PRODUITS EN CAOUTCHOUC
019011	PRODUITS EN CAOUTCHOUC AUTRES
022	EQUIPEMENTS DE RADIO. TELEVISION ET COMMUNICATION (Y COMPRIS A USAGE MILITAIRE)
02202	APPAREILS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE
02203	APPAREILS RECEPTION. ENREGT OU REPRO SON ET/OU IMAGE
02204	APPAREILS DE TRANSMISSION AUDIOVISUELLE HORS TELEPHONIE
023	INSTRUMENTS DE PRECISION: OPTIQUE ET HORLOGERIE
02301	INSTRUMENTS D' AIDE A LA NAVIGATION ET MESURES GEOPHYSIQUES
02302	MATERIELS RADIODETECTION RADIONAVIGATION ET RADIOSONDAGE
02303	INSTRUMENTS DE MESURE DE MASSES ET DES LONGUEURS
02304	INSTR MESUR GRANDEUR ELECTRIQ ELECTROMAGNETIQ ELECTROSTATIQ
02306	APPAREILS POUR LE CONTROLE AUTOMATIQUE
02307	COMPTEURS
02308	APPAREILS D' ESSAIS DES MATERIAUX ET BANCS D' ESSAIS
02309	MATERIELS OPTIQUES (Y COMPRIS A USAGE MILITAIRES)
02310	MATERIELS PHOTOGRAPHIQUES (DONT USAGE MILITAIRE)
02311	MATERIELS CINEMATOGRAPHIQUES (DONT USAGE MILITAIRE)
02312	PREPARATIONS ET PROD LABORATOIRE POUR PHOTO ET CINEMA
02313	PLAQUE PELLICULE FILM SURFACE SENSIBLE POUR PHOTO ET CINEMA
02314	MONTRES. PENDULES ET HORLOGES
024	MATERIELS DE TRANSPORT
02403	CYCLOMOTEURS ET CYCLES (ACCESS ET PIECES DETACHEES COMPRIS)
02404	VEHICULES SPECIAUX (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)
02405	CONTENEURS CARAVANES REMORQUES (ACCESS ET PIECES DETACHEES)
02406	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES POUR TOUS VEHICULES
025	MOBILIER
02501	LITERIE
026	MONNAIES ET BIJOUX
02601	MONNAIES ET BIJOUX
028	INSTRUMENTS DE MUSIQUE. JEUX ET JOUETS
02801	INSTRUMENTS DE MUSIQUE
029	MANEGES ET ATTRACTIONS FORAINES
02901	MANEGES ET ATTRACTIONS FORAINES
030	ARMES. MUNITIONS. EXPLOSIFS. MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE GUERRE. DE MAINTIEN DE L' ORDRE. DE PROTECTION OU DE SECURITE
03014	MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE MAINTIEN DE L' ORDRE

Code CMP	Libellé CMP
031	PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION. LE REVETEMENT ROUTIER ET LA SIGNALISATION
03104	EQUIP ET DISPOSITIF SIGNALISATION SECURITE POUR CIRCULATION
031050	EQUIPEMENTS DE SIGNALETIQUE
034	ELECTRICITE. GAZ. EAU
034011	ELECTRICITE TARIF REGULE
03402	COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES
03403	EAU
035	MACHINES ET EQUIPEMENTS
03502	MACHINE USAGE GENERAL (HORS EQUIP LUTTE INCENDIE)
035021	ACCESS PIECES DETACH EQUIP MECANIQ ET MACHINES USAGE GENERAL
03503	MATERIELS DE LEVAGE ET DE MANUTENTION
03504	ASCENSEURS ET MONTE CHARGES
03505	MACHINES AGRICOLES
03506	MACHINES-OUTILS
03507	MACHINES POUR L' IMPRIMERIE
035082	MACHINES A USAGE DE BLANCHISSERIE
035083	AUTRES MACHINES D' USAGE SPECIFIQUE
035084	ACCESS P. DETA MACHINEIndustr PR RESTAURAT BLANCHISS AUTRES
03510	BANCS D' ESSAIS MOYENS DE TEST GRPES GENERATIONS AUXILIAIRES
060	TRANSPORTS DE PERSONNES
06001	TRANSP FERROV PERSONNES (BAGAGES ANIMAUX VEHIC ACCOMPAGNES)
06003	TRANSP MARITIM FLUV COTIER PERS (BAGAG ANMX VEHIC ACCOMPGN)
06005	TRANSP ROUTIER URBAIN HANDICAP (BAGAG ANMX VEHIC ACCOMPGN)
06006	TELEPHERIQUES. REMONTEE MECANIQUE ET FUNICULAIRE
06008	LOC VEHIC AVEC CHAUFF PILOTE OU EQUIPAGE PR TRANSP PERSONNES
061	TRANSPORTS DE MARCHANDISES
06102	TRANSPORTS FERROVIAIRES DE MARCHANDISES
06103	TRANSPORTS AERIENS DE MARCHANDISES
06104	TRANSPORTS MARITIMES. FLUVIAUX ET COTIERS DE MARCHANDISES
06106	TRANSPORTS PAR CONDUITES DE PETROLE, GAZ ET AUTRES PRODUITS
06108	LOC VEHIC AVEC CHAUFF PILOTE EQUIPAGE PR TRANSP MARCHAND
062	SERVICES AUXILLIAIRES DES TRANSPORTS
06201	MANUTENTION ET ENTREPOSAGE
06202	SERVICES DES GARES FERROVIAIRES
06203	SERVICES DES GARES ROUTIERES
06204	PEAGES ET DROITS DE STATIONNEMENT
06205	SERVICES PORTUAIRES. MARITIMES OU FLUVIAUX
06206	SCES SIGNAL PHARE PILOT REMORQU PORT SAUVET RENFLOU NAVIRE
06207	SERVICES DES INSTALLATIONS AEROPORTUAIRES
064	SERVICES DES POSTES (HORS MONOPOLE POSTAL)
06402	COURRIER EXPRESS COURSIER RECOMMANDE DIV SCES POSTAUX
06403	PERSONNALISATION INFORMATIQUE DOCUMENTS. MISE SOUS PLIS
06404	ROUTAGE
065	ASSURANCES

Code CMP	Libellé CMP
06504	ASSUR CONSTR (DOMMAG-OUVRAG RISQU CHANT RESPONS CONSTRUCT)
06507	AUTRES ASSURANCES DE RESPONSABILITE
06508	AUTRES ASSURANCES
066	SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES
06603	AUTRES SCES AUXIL FINANC GESTION CHEQUES-RESTAURANT VACANCES
068	SERVICES D' HOTELLERIE ET DE RESTAURATION
06801	HEBERG HOTEL PENSION 1/2PENSION AUBERG JEUN REFUG CAMPG AUTR
069	SERVICES DE SECURITE
06901	SURVEILL IMMEUBLE GARDE PROTECTION VIGILE OU TELESURVEILL
06903	LOC VEHICULE BLINDE AVEC PERSONNEL CONDUITE ET/OU SECURITE
06904	GARDES DU CORPS
06905	CONSEIL EN SECURITE SUR LES CHANTIERS
06906	CONSEIL EN SECURITE (HORS CHANTIERS)
06907	PROTECTION CIVILE. SECURITE INCENDIE
069080	SERVICE DE SECURITE INCENDIE
070	SERVICES D' ETUDES. DE CONSEIL ET D' ASSISTANCE
07002	ORGA. SERVICES: QUALITE,AUDIT,CONSEIL,CTRL GESTION
07003	PRESTATIONS DE SECRETARIAT ET TRADUCTION
07004	CONSEIL ET ASSIST URBANISME POLITIQUE DE LA VILLE ET AMENAG.
070041	SCES MAITRISE D OEUVRE ET CONSEIL POUR LES PROJETS URBAINS
07005	ENQUETES ET SONDAGES (HORS COMMUNICATION)
07006	ETUDES A CARACTERE GENERAL (HORS COMMUNICATION)
07007	ETUDES ET RECHERCH SCIENTIFIQUES FONDAMENTALES ET APPLIQUEES
07008	ETUDES A CARACTERE TECHNOLOGIQUE
070090	ETUDES POUR LA GESTION DES BAUX
071	SERVICES LIES A LA REALISATION D OPERATIONS DE CONSTRUCTION (BATIMENTS. INFRASTRUCTURES. OUVRAGES INDUSTRIELS)
07101	MAITR OEUVRE (HORS SCES DE MAITR OEUVRE POUR PROJET URBAIN)
071011	ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION
071012	ETUDES DE SYNTHESE
07102	MANDAT OPERATION DE CONSTRUCTION
071021	CONDUITE D OPERATIONS DE CONSTRUCTION
071032	CONSTATS D' HUISSIER
071042	ETUD PROGRAM PR REALISAT OUVRAGE (SAUF ANA ESSAI MATERIAUX)
071050	MISSION BUREAU DE CONTROLE
071051	MISSION COORDIN SYST SECU INCENDIE - CSSI
071052	MISSION COORDIN SECU PROTECT SANTE CSPS
071053	QUALIFIC VALIDAT INSTALL TECHNIQ
071054	CONTROLES TECHNIQUES
071060	AUTRES MISSIONS D' ETUDE
071070	ETUDES TRX PREALABLES OPERAT CONSTRUC (DEMOLITION AMIANTE)
071071	SUIVI TRVX PREALABLES OPERAT DE CONSTRUC (DEMOLIT AMIANTE)
072	SERVICES DE COMMUNICATION
07201	AGENCES ET CONSEIL EN COMMUNICATION ET PUBLICITE
07203	ACHAT ET GESTION D' ESPACES PUBLICITAIRES

Code CMP	Libellé CMP
07204	ORGANISATION DE COLLOQUES ET EVENEMENTS (FOIRES. SALONS)
07206	PUBLICATIONS (CONCEPTION)
07207	ETUDES. SONDAGES ET ENQUETES DE COMMUNICATION
07208	SCES PHOTO AUDIOVISUEL COMM SCES LABO PHOTO ET CINEMA
07209	TRAVAUX GRAPHIQUES DE COMMUNICATION
073	SERVICES DE NETTOYAGE
07301	NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX
07302	NETTOYAGE SPECIALISE (GRAFFITIS. LOCAUX D' ELEVAGE)
07303	NETTOYAGE SPECIFIQUE DES SOLS
07304	NETTOYAGE SPECIFIQUE DES VITRES
07305	NETTOYAGE ET ENTRETIEN LOCAUX SENSIBLES (BLOCS, DATACENTERS)
07306	RAMONAGE
07307	DESINFECTION. DERATISATION. DESINSECTISATION
07308	NETTOYAGE DE VEHICULES
07311	SERVICES DE DECONTAMINATION NUCLEAIRE BIOLOGIQUE OU CHIMIQUE
07312	LOCATION-ENTRETIEN D' APPAREILS D' HYGIENE
073130	LESSIVAGE DES LOCAUX
074	SERVICES D' ASSAINISSEMENT. DE VOIRIE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS
07401	ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D' EAUX USEES
07402	ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D' EAUX PLUVIALES
07406	NETT VOIE LIEU PUBLIC (HORS BAT) VOIRIE PLAG AIRE STATIONMNT
07407	MAINTENANCE DU MOBILIER URBAIN
07408	MAINTENANCE DE L' ECLAIRAGE PUBLIC
07409	MTCE EQUIP ET DISPOSITIFS SIGNALISAT ET SECU PR CIRCULATION
074110	DEBARRAS DE LOCAUX
076	SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX
07601	PRESTA SOINS ET EXAMENS/ RELATIONS INTER-ETABLISSEMENTS
07602	PREST SERVICES HOSPITALIERS STERILISATION ET DESINFECTION
07603	PRESTA DE SCES HOSPITALIERS DE DISPENSATION DE MEDICAMENTS
07604	PRESTA SERVICES SOINS MEDIC PAR GENERALISTES OU SPECIALISTES
07605	PRESTA SERVICES SOINS DENTAIRES ET ORTHODONTIQUES
076063	PRESTATIONS DE SERVICES D' INTERIM MEDICAL
07607	PRESTATIONS DE TRANSPORT SANITAIRE D URGENCE
076071	PRESTATIONS DE SERVICES D' AMBULANCE ADULTE
07608	SCES BQUE ORGANES TISSUS ET AUTRES PROD ISSUS CORPS HUMAIN
07609	SERVICES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DU SANG
07610	SERVICES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
07611	SCES PREVENT SOIN VETERIN DONT SCES ANA OFFIC PR CTRL SANIT
07612	SERVICES AIDE SOCIALE ENFANCE
07613	SCES ACCUEIL PETITE ENFANCE (SCES DE CRECHE ET DE GARDERIE)
07614	SCES AIDE A DOM ACT SOCIALE PR PERSON EN DIFFICULT
07615	CTRL ANA BIO AUTR ANA LABO SANTE HUM OU ANIM SAUF ANAL OFFIC
07617	PREST PROTHESES SUR MESURE : ORTH PODO-ORTH PROTH DENTAIRES
077	SERVICES RECREATIFS. CULTURELS ET SPORTIFS
07701	SCES CONCEPT PRODUC DISTRIB PROJECT TRADUCT PROMO PUB FILMS

Code CMP	Libellé CMP
07702	SCES SPECTACLE MUSICAUX, DANSE, THEATRE, CIRQUE, SON-LUMIERE
07703	SCES AUXIL ACTIVITE SPECTACLE (DECO ECLAIRA SON COSTUME)
07704	SERVICES D' ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
07705	SCES AGENCE PRESSE ECRITE PHOTO RADIO TELEDIFFUSEE CINEMA
07706	SERVICES AGENCE DE REPORTAGE EN DIRECT AUX STATIONS DE TV
07707	SCES ACQUISI RESTAUR RECH LIVRE DIV SUPP ET SCES DE PRET
07709	SCES D EXPLOITAT ET RESTAURATION ARCHIVES PUBLIQ OU HISTORIQ
07710	SCES GEST CONSERV RESTAUR COLLECT MUSEES PATRIM MOB PROTEGE
07711	SERVICES DE CONCEPTION D' EXPOSITIONS TEMPORAIRES
07712	SCES PRESCESA SITE CLASSE INSCRIT ET CONCEPT PROJET CULT LIE
07713	SCES PRESCESAT JARDINS BOTANIQ OU ZOOLOGIQ RESCESE NATURELLE
07714	SCES D ORGANISATION ET PROMOTION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES
07715	SCES EVAL ENREGISTREMENT OU CONTROLE PRESTATIONS SPORTIVES
07716	SERVICES D' EXPLOITATION D' INSTALLATION SPORTIVE
07717	SCES DE PARCS DE RECREATION DE PLAGES DE PARCS D' ATTRACTION
07718	SCES CTRE VAC CTRE LOISIR CLASS DECOUV SEJOUR JEUNE LING
07719	SCES ANIMAT CULTUREL SOCIOCULTURELLE LOISIRS ORGA DE LOTERIE
07720	SCES SPECT PYROTECHNIQ RELEVANT DE CREATION D'UN SPECTACLE
07721	SCES CONCERNANT LES ACTIONS EDUCATIVES PERI ET POSTSCOLAIRES
078	SERVICES D' EDUCATION. SERVICES DE QUALIFICATION ET D' INSERTION PROFESSIONNELLES. SERVICES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
07801	SERVICES ENSEIGNEMENT DE TYPE GENERAL, TECHNIQUE POUR EMPLOI
07803	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE POUR AGENTS RECONVERSION
07806	SCES ECOLES DE CONDUITE POUR AGENTS DES COLLECTIV PUBLIQ
078070	INSCRIPTIONS AUX COLLOQUES, SEMINAIRES ET SALONS
07808	FORMATION PRO CONTINUE POUR REPRESENTANTS ORGA SYNDICALES
079	SERVICES IMMOBILIERS
07901	SERVICES DES AGENCES IMMOBILIERES
07902	SERVICES D'ADMINISTRATION D' IMMEUBLES
07903	CONSEIL EN IMMOBILIER
07904	SERVICES DE PROMOTION IMMOBILIERE
079050	ETUDES TECHN POUR LA REALISATION DE CESSION IMMOBILIERE
079051	CTRL TECHNIQ POUR LA REALISATION DE CESSION IMMOBILIERE
079052	DIAGNOSTIC NECESSAIRE POUR REALISATION CESSION IMMOBILIERE
080	SERVICE CONTROLE, ANALYSE ET ESSAI DE PRODUITS. MATERIAUX. FLUIDES OU EQUIPMNTS (HORS CONSTRUCTION)
08001	CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
08002	CONTROLES ET ANALYSES DE L'ENVIRONNEMENT
08004	ANA ESSAIS PROD ET BIEN EQUIP ET TRAVAIL PR AMATEURS ET PRO
08005	ANALYSES ET ESSAIS D' EQUIPEMENTS DE LA PERSONNE
08006	ANALYSES ET ESSAIS DES BIENS SPORTIFS ET DE DIVERTISSEMENT
08007	ANALYSES ET ESSAIS PRODUITS ET BIENS D'EQUIPEMENT MENAGER
08008	ANA ESSAI MATERIAU PROD MATRIEL INSTALL EQUIP IMMO (HORS 71)
08009	ANALYSES ET ESSAIS EQUIPEMENTS DE MESURE, TEST ET SANTE
081	SERVICES DE MAINTENANCE (NON PREVUS AILLEURS)

Code CMP	Libellé CMP
08101	MAINTENANCE VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES
08102	MAINTENANCE CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES
08103	MAINTENANCE DES CYCLES ET CYCLOMOTEURS
08104	MAINTENANCE PRODUITS CONSTRUCTION AERONAUTIQUE
08105	MTCE PRODUITS DE CONSTRUCTION NAVALE (NON MILITAIRE)
08107	MAINTENANCE DE VEHICULES SPECIAUX
08110	MAINTENANCE D' EQUIPEMENTS MECANIQUES
08111	MAINTENANCE DE MACHINES D' USAGE GENERAL
081111	MAINTENANCE ET REPARATION DES APPAREILS DOMESTIQUES
081112	MAINT. INSTALL TECH.,RESEAUX EAU, FLUIDES NON MEDICAUX, ETC
08112	MAINTENANCE DE MACHINES-OUTILS
08113	MAINTENANCE DE MACHINES D' USAGE SPECIFIQUE
08115	MAINTENANCE DES APPAREILS MENAGERS
08116	MAINTENANCE MACHINES DE BUREAU (HORS INFORMATIQUE)
08117	MAINTENANCE DES MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES
08126	MAINTENANCE DES MACHINES ET MATERIELS DE CHAUFFAGE
08127	MAINTENANCE MATERIELS SANITAIRES ET PLOMBERIE
08128	MTCE INSTALLATION LEVAGE ET TRANSPORT ELECTRO-MECANIQUES
08129	MTCE INSTALL ET EQUIP DE PROTECTION CONTRE L' INCENDIE
08130	MTCE INSTALL ET EQUIP DE CTRL ACCES PORTES AUTOMOBILES
08131	MTCE MATERIELS ET EQUIP POUR LA GESTION DE BIENS IMMOBILIERS
08132	MTCE MAT OPTIQ PRECIS PHOTOGRAPHIQ (MONTRE PENDULE HORLOGE)
08133	MTCE EQUIP RADIO TV ET COMM (HORS TELECOM ET TELEPHONIE)
08134	MAINTENANCE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET CONTROLE
08135	MAINTENANCE DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE
08136	MAINTENANCE DES MATERIELS AGRICOLES
081460	MAINTENANCE ET REPARATION DES MOBILIERS HOTELIERS
081470	MAINTENANCE ET REPARATION DU MATERIEL DE CUISINE
081490	MTCE ET REPARATION EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES
081500	MTCE ET REPARATION EQUIPEMENTS DE FROID, CLIM ET VENTILATION
081510	MAINTENANCE ET REPARATION DES MATERIELS DE COMMUNICATION
081520	MAINTENANCE ET REPARATION DE L' OUTILLAGE
081530	MAINTENANCE ET REPARATION DES FLUIDES
081540	MAINTENANCE ET REPARATION DES MATERIELS DE STERILISATION
081550	MAINTENANCE ET REPARATION DES AUTRES EQUIPEMENTS TECHNIQUES
082	TRAVAUX DE LA CHAINE GRAPHIQUE. D IMPRESSION ET DE REPROGRAPHIE
08201	CONCEPTION GRAPHIQUE. MAQUETTE
08202	PRE-PRESSE
08203	TRAVAUX D' IMPRESSION OFFSET
08204	AUTRES TRAVAUX D' IMPRESSION OU DE REPROGRAPHIE
08205	TRAVAUX DE FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES
08206	AUTRES TRAVAUX DE LA CHAINE GRAPHIQUE
08207	REPRODUCTION D' ENREGISTREMENTS SONORES ET VIDEO
083	SERVICES PERSONNELS
08301	COIFFURE ET SOINS DE BEAUTE

Code CMP	Libellé CMP
08302	ENTRETIEN CORPOREL
08303	TOILETTAGE. DRESSAGE ET TATOUAGE DES ANIMAUX
08305	ECRIVAINS PUBLICS
08307	REPARATION D' ARTICLES PERSONNELS OU DOMESTIQUES
084	SERVICES ANNEXES A L' AGRICULTURE. LA PECHE. L' ELEVAGE. L' HORTICULTURE. LA CHASSE ET L' INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE
08401	SERVICES ANNEXES AUX CULTURES PRODUCTIVES
08402	MTCE ESP VERT PARC JARD PLANTAT ORNEMENT JEUX ENF DS PARCS
08403	SERVICES ANNEXES A L' ELEVAGE
08404	SERVICES ANNEXES A LA PECHE PISCICULTURE ET AQUACULTURE
08405	SERVICES ANNEXES A LA SYLVICULTURE ET AU TRAVAIL DU BOIS
08407	TRANSFORMAT PREPARAT STERILISAT CONSERVAT ALIMENT ET BOISSON
085	SERVICES INDUSTRIELS
08501	SERVICES CONFECTION ET ENNOBLISSEMENT TEXTILES
08502	SERVICES ANNEXES A L' EXTRACTION D' HYDROCARBURES
08503	SERVICES DU TRAITEMENT DES METAUX ET DE MECANIQUE GENERALE
08504	PRESTATIONS CONNEXES DE L' AMEUBLEMENT
08505	SERVICES DE CONDITIONNEMENT A FACON (HORS ROUTAGE)
086	PRESTATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES LIEES AUX SCIENCES DE LA TERRE (HORS SCES LIES A LA REAL D OPER DE CONST BATIMENT INFRASTRUCT OU OUVR INDUSTR)
08601	ETUDES ET CONSEILS EN SCIENCES DE LA TERRE
08602	SERVICES DE PROSPECTION SOUTERRAINE
08603	SERVICES DE PROSPECTION DE SURFACE
08604	SCESETABLISSEMENT CARTES PHOTO-INTERPRETATION S.I.G.
08605	SERVICES METEOROLOGIQUES

Annexe E : Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles les agents énumérés ci-après disposent de la délégation de signature du directeur général pour passer des marchés selon la procédure prévue par l'article 28 du Code des marchés publics dans la limite du montant prévu à l'article 26-II-2 du code des marchés publics par famille et par année civile :

- les directeurs des hôpitaux et groupes hospitaliers,
- les directeurs des pôles d'intérêt commun ACHAT pour ses besoins propres et ceux de la direction générale et des directions fonctionnelles du siège et l'AGEPS pour ses besoins propres,
- le directeur de la DEFIP pour les mesures d'exécution des marchés de prestations de service et fournitures liées aux opérations de travaux concentrées et aux marchés du siège
- le directeur du pôle d'intérêt commun : sécurité maintenance service (SMS), service central des blanchisseries (SCB), service central des ambulances (SCA)
- le directeur du centre de formation et du développement des compétences.

Code CMP	Libellé CMP
010	DENREES ALIMENTAIRES
01001	PRODUITS CARNES SURGELES OU CONGELES
01002	PRODUITS DE LA MER OU D' EAU DOUCE SURGELES OU CONGELES
01003	FRUITS LEGUMES ET POMMES DE TERRE SURGELES
01004	PREPA. ALIMENTAIRES ELABOREES COMPOSITES SURGELEES
01005	PREPA. ALIMENTAIRES ELABOREES COMPOSITES REFRIGEREES
01006	PAINS. PATISSERIES. VIENNOISERIES ET OVOPRODUITS SURGELES
01007	VIANDE ET CHARCUTERIE (HORS SURGELES OU CONSERV APPERTISEE)
01008	PROD. MER OU EAU DOUCE (HORS SURGELES OU CONSERV APPERTISEE)
01009	FRUITS ET LEGUMES PREPARES ET REFRIGERES
01010	FRUIT LEG (HORS SURGELES CONSERV APPERTISEE ELABORES OU SECS
01011	BOISSONS
01012	PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES (AUTRE QUE SURGELES)
01013	PAINS ET PATISSERIES (AUTRES QUE SURGELES)
01014	EPICERIE
01015	ALIMENTS ADAPTES A L' ENFANT ET DIETETIQUE SANS FIN MEDICALE
012	PRODUITS DU BOIS
01202	PRODUITS DU TRAVAIL DU BOIS
013	PRODUITS D' EXTRACTION
01302	PRODUITS D' EXTRACTION NON ENERGETIQUES
014	PRODUITS TEXTILES. CUIRS. HABILLEMENT
01401	MATIERES PREMIERES TEXTILES ET CUIRS
01402	LINGE DE MAISON. ARTICLES AMEUBLEMENT ET LITERIE
01403	VETEMENTS DE DESSUS
01404	VETEMENTS DE TRAVAIL
01406	VETEMENTS SPECIAUX
01407	VETEMENTS DE DESSOUS ET DIVERS ET ACCESS. HABILLEMENT
01408	ARTICLES TEXTILES DIVERS (SAUF USAGE UNIQUE)
01409	ART. TEXTILES DIVERS UU (SAUF FOURN. HOT. PETITE ENFANCE)
01410	CHAUSSURES (TOUTE MATIERE SAUF CHAUSS ORTHOPEDIQUES)
015	PAPIER ET PRODUITS DE L' EDITION
01502	PAPIERS ET CARTONS EN L' ETAT

Code CMP	Libellé CMP
01503	EMBALLAGES EN PAPIER OU EN CARTON
01505	LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES
01506	JOURNAUX, REVUES, PERIODIQUES INFORMATION GENERALE
01507	JOURNAUX. REVUES ET PERIODIQUES SPECIALISES
01509	IMPRIMES SIMPLES POUR COMMUNICATION INTERNE
01510	AUTRES IMPRIMES
016	PRODUITS DE LA COKEFACTION. DU RAFFINAGE ET DES INDUSTRIES NUCLEAIRES
01602	PRODUITS PETROLIERS RAFFINES LIQUIDES
017	PRODUITS CHIMIQUES
01701	AIR MEDICAL ET AUTRES GAZ INDUSTRIELS
01702	COLORANTS
01703	PRODUITS CHIMIQUES (HORS ACTIVITES MEDICALES)
01704	PRODUITS CHIMIQUES POUR ACTIVITES MEDICALES
01707	PRODUITS AGROCHIMIQUES
01708	PEINTURES. VERNIS. ADJUVANTS. ENCRE D' IMPRIMERIE
01709	PARFUMS ET PRODUITS DE TOILETTE
018	PRODUITS DE SANTE (LES CODES ATC CORRESPONDENT A LA CLASSIFICATION ANATOMICAL THERAPEUTIC CHEMICAL CLASSIFICATION)
01812	MEDICAMENTS ATU ET MEDICAMENTS GROSSISTE
01813	PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES
01814	PRODUITS PHARMACEUTIQUES ALIMENTATION ENTERALE ET ADDFMS
018141	PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE NUTRITION PARENTERALE
01815	PRODUITS ISSUS DU CORPS HUMAIN ET PTA
018160	MATIERES PREMIERES PHARMACEUTIQUES
018161	ARTICLES DE CONDITIONNEMENT (HORS MEDICAL)
018162	ARTICLES DE CONDITIONNEMENT (USAGE PHARMACEUTIQUE)
01817	MEDIC. ET PREP RADIOPHARMACEUTIQUES, TROUSSES ET GENERATEURS
01818	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PERFUSION ET ABORD PARENTERAL
01819	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT URO, NEPHRO ET GYNECO
018191	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT POUR FIV, IA ET ORTHOGENIE
01820	DM CONSOMMABLES STERILE/NON STERILE OPHTALMOLOGIE
018201	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ORL
018202	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT CHIR CRANIO MAXILLO FACIALE
018203	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ODONTO STOMATOLOGIE
01821	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ABORD DIGESTIF
01822	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PATHOLOGIES VASCULAIRES
018231	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT CARDIOLOGIE/RYTHMOLOGIE
018232	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT CHIRURGIE CARDIOVASCULAIRE
01824	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PNEUMO ET ANESTHESIE REA
01825	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT POUR RADIOLOGIE
01826	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT DU SYSTEME NERVEUX
01827	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT. EPURATION MILIEU BIOLOGIQUE
01828	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ORTHOPEDIE ET TRAUMATO

Code CMP	Libellé CMP
018281	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ORTHO TRAUMATO SUR MESURE
018282	ORTHESES, PROTHESES EXTERNES, PODO-ORTHESES, ORTHOPROTHESES
01829	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT UU ABORD CHIR ET PERCUT.
01830	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT FERMETURE PLAIES CHIR OU MED
01831	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PANSEMENTS, SOIN, CONTENTION
01832	DRAPAGE ET HABILLAGE STERILES OU NON STERILES
01833	DM CONSOMMABLES UU DIVERS, STERILES OU NON
01834	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES DE MESURE
01835	GAZ ET FLUIDES MEDICAUX (HORS LABORATOIRES, EFR, LES LASERS)
018351	GAZ ET FLUIDES MEDICAUX POUR LES LABORATOIRES, EFR, LASERS
01836	PRODUITS D'HYGIENE CORPORELLE ET DIVERS A FINS MEDICALES
01837	EQUIPEMENTS D'IMAGERIE
01838	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D'IMAGERIE
01839	CONSOMMABLES D'IMAGERIE
01840	EQUIPT DE BLOC OPERATOIRE ; TABLES, ECLAIRAGE ET SUSPENSIONS
018401	ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES POUR EQUIPEMENTS DE BLOC
01841	INSTRUMENTATION, CONTAINERS, MOTEURS
018411	EQUIPT BLOC : GENERATEURS BISTOURI ET HF,LASER, CRYO., PHACO
01842	EQUIPEMENTS D'ANESTHESIE, REANIMATION ET SOINS INTENSIFS
018421	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D'ANESTHESIE REANIMATION
018422	CONSOMMABLES POUR ANESTHESIE REANIMATION
01843	DM ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE
018431	ACCESS POUR EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE
01844	EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE
018441	ACCESS EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE
018442	CONSOMMABLES D'ASSISTANCE RESPIRATOIRE
01845	EQUIPEMENT D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RENALE
018451	ACCESS POUR EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RENALE
01846	AUTRES EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE
018461	ACCESS POUR AUTRES EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE
018471	EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES CARDIO-RESPIRATOIRES
018472	EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES NEUROLOGIQUES
018473	AUTRES EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES
01848	DM ENDOSCOPIE SOUPLE
018481	ENDOSCOPIE RIGIDE : OPTIQUES ET ELEMENTS DE COLONNE
018482	ACCESSOIRES EQUIPT ENDOSCOPIE
01849	APPAREILS DE THERAPIE DONT RADIOTHERAPIE ET CURIETHERAPIE
018491	THERAPIES DU SANG (SEPARATEURS CELLULES LAVEURS CELLULES)
018492	APPAREILS DE MESURE, DE CONTROLE ET FANTOMES
018493	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE THERAPIE
01850	EQUIPT MEDICAUX ET TECHNIQUES NON CLASSES AILLEURS
018501	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS MEDICAUX ET TECHNIQUES DIVERS
018502	FAUTEUILS DENTAIRE ET ACCESSOIRES

Code CMP	Libellé CMP
01851	CONSOMMABLES DE LABORATOIRE NON STERILES
01852	CONSOMMABLES DE LABORATOIRE STERILES
01853	SYSTEMES DE PRELEVEMENTS ECHANTILLONS BIOLOGIQUES
01854	REACTIFS ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES
01855	REACTIFS ASSIST MEDICALE A LA PROCREATION ET SPERMIOLOGIE
01856	REACTIFS BIOCHIMIE
01857	REACTIFS BIOLOGIE MOLECULAIRE
01858	REACTIFS CYTOGENETIQUE
01859	REACTIFS HEMATOLOGIE : CYTOLOGIE ET HEMOSTASE
01860	REACTIFS IMMUNOCHIMIE
01861	REACTIFS IMMUNOHEMATOLOGIE
01862	REACTIFS IMMUNO : ALLERGIES, AUTO-IMMUNITE ET IMMUNO INFECT
01863	REACTIFS MICROBIO BACTERIO, HYG, MYCOL, PARASITOL, VIROLOGIE
01864	PETITS MATERIELS DE LABORATOIRE
018641	CENTRIFUGEUSES ET MICROSCOPES
018642	ETUVES ET HOTTES
018643	EQUIPEMENTS DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE
018644	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE
018645	EQUIPEMENTS CHROMATOGRAPHIE ET SPECTROMETRIE
01865	EQUIPEMENTS DE BIOCHIMIE
018651	EQUIPEMENTS IMMUNOCHIMIE
01866	EQUIPEMENTS HEMATOLOGIE : CYTOLOGIE ET HEMOSTASE
01867	EQUIPEMENTS DE BACTERIOLOGIE
01868	EQUIPEMENTS DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
01869	EQUIPEMENTS ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES
018701	EQUIP MEDICAUX ET NONMEDIC POUR TRANSP ET HEBERGMNT PATIENTS
018702	MACHINES A LAVER LES INSTRUMENTS
018703	EQUIPT DESINFECTION/STERILISATION : AUTOCLAVES ET AUTRES
018704	ACCESSOIRES EQUIPT DESINFECTION-STERILISATION
018705	AUTRES EQUIPEMENTS MEDICAUX
018706	AUTRES EQUIPEMENTS NON MEDICAUX
018711	DIVERS CONDITIONNEMENTS NON MEDICAUX POUR SERVICES DE SOINS
018712	DIVERS CONDITIONNEMENTS MEDICAUX POUR SERVICES DE SOINS
018721	PRODUITS DE DESINFECTION, SOL ET MATERIELS BIOMEDICAUX
018770	EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES HOSPITALIERS
018790	EQUIPT TRAITEMENT /MESURE QUALITE EAU ET AIR
018810	DM CONSOMMABLES POUR STERILISATION
019	PRODUITS EN CAOUTCHOUC
01901	PROD CAOUTCHOUC POUR VEHICULE : PNEU NEUF USAGE RECHAPE
020	QUINCAILLERIE. OUTILLAGE. PRODUITS EN PLASTIQUE. METAL OU VERRE (HORS CONSTRUCTION)
02001	PRODUITS EN PLASTIQUE OU EN VERRE
020011	PRODUITS DE SIGNALETIQUE
02002	OUTILLAGE
02003	PRODUITS EN METAL ET QUINCAILLERIE
021	PRODUITS DE LA METALLURGIE ET METAUX NON FERREUX

Code CMP	Libellé CMP
02101	PRODUITS DE LA METALLURGIE
02102	METAUX NON FERREUX
022	EQUIPEMENTS DE RADIO. TELEVISION ET COMMUNICATION (Y COMPRIS A USAGE MILITAIRE)
02201	COMPOSANTS ELECTRONIQUES
022052	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES DE TELEPHONIE
02206	TERMINAUX DE TELEPHONIE
023	INSTRUMENTS DE PRECISION: OPTIQUE ET HORLOGERIE
02305	INSTRUMENTS DE MESURE DES GRANDEURS PHYSIQUES OU CHIMIQUES
024	MATERIELS DE TRANSPORT
02401	VEHICULES AUTO HORS SANITAIRES (ACCESS ET PIECES DETACHEES)
024011	VEHICULE AUTOMOB SANITAIRE (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES)
02402	CAMION ET VEHICULE UTILITAIRE (ACCESS ET PIECES DETACHEES)
025	MOBILIER
02502	SIEGES
02503	CLOISONS
02504	PLANS ET TABLES
02505	MOBILIER DE RANGEMENT
027	MATERIELS DE SPORT ET MATERIELS DE JEUX D ENFANTS POUR JARDINS PUBLICS OU SIMILAIRES
02701	MATERIELS DE SPORT
02702	MATERIELS DE JEUX ENFANTS POUR JARDINS PUBLICS OU SIMILAIRES
028	INSTRUMENTS DE MUSIQUE. JEUX ET JOUETS
02802	JEUX ET JOUETS (HORS MATERIELS DE JEUX EXTERIEURS)
030	ARMES. MUNITIONS. EXPLOSIFS. MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE GUERRE. DE MAINTIEN DE L ORDRE. DE PROTECTION OU DE SECURITE
03015	MAT ET EQUIP PROTECTION OU SECURITE (HORS SECURITE INCENDIE)
030151	VETEMENTS EQUIPEMENTS DE PROTECTION POUR SECURITE INCENDIE
031	PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION. LE REVETEMENT ROUTIER ET LA SIGNALISATION
03101	MATERIAUX DE CONSTRUCTION
03102	EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION METALLIQUES
03103	PRODUITS COMPOSITES POUR REVETEMENTS ROUTIERS
032	CHAUFFAGE ET CLIMATISATION. RESERVOIRS. CITERNES
03201	MATERIELS POUR CHAUFFAGE
032011	ROBINETTERIE SANITAIRE
032012	MATERIEL DE CLIMATISATION
032013	EQUIPEMENTS DE FROID INDUSTRIEL
033	MATERIEL ET EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET D ECLAIRAGE (HORS QUINCAILLERIE)
03301	MATERIEL ELECTRIQUE
03302	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET D ECLAIRAGE
035	MACHINES ET EQUIPEMENTS
03501	EQUIPEMENT MECANIQUE (HORS DETENDEUR ET ROBINETTERIE)
035081	MACHINES A USAGE DE RESTAURATION
03509	APPAREILS DOMESTIQUES

Code CMP	Libellé CMP
035110	EQUIP CONTRE INCENDIE EXTINCTEUR MOBIL FIXE, ARMOIRE SOLVANT
036	MACHINES DE BUREAU ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
03601	MACHINES DE BUREAU
03602	MICRO-ORDINATEURS ET STATIONS DE TRAVAIL
03605	PERIPHERIQUES
03606	EQUIPEMENTS RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMS
03607	CONSOMMABLES, AUTRES FOURNIT BUREAU ET INFORMATIQUES
03608	ACCESS. EQUIPEMENTS RESEAUX INFORMAT & TELECOM
037	PRODUITS D ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE ET ARTICLES DE DROGUERIE
03701	PRODUITS ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE ET ARTICLES DROGUERIE
03702	FOURNITURES HOTELIERES POUR LA PETITE ENFANCE
038	PETITES FOURNITURES DE BUREAU
03801	PETITES FOURNITURES DE BUREAU
060	TRANSPORTS DE PERSONNES
06002	TRANSP AERIEN PERSONNE (BAGAGES ANIMAUX VEHICUL ACCOMPAGNES)
06004	TRANSP ROUT URB PERS NONHANDICAP (BAGAG ANMX VEHIC ACCOMPGN)
06007	AGENCES DE VOYAGE ET AUTRES SERVICES TOURISTIQUES
061	TRANSPORTS DE MARCHANDISES
06101	TRANSPORTS DE PRODUITS DE SANTE
06105	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES
06109	DEMEMAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES
06110	ORGANISATION DU TRANSPORT DE FRET (HORS ROUTAGE)
063	SERVICES DES TELECOMMUNICATIONS
06304	MAINTENANCE MATERIELS TELEPHONIE ET EQUIPEMENTS TELECOM
06305	MAINT EQUIPEMENTS RESEAUX INFORMATIQUE ET TELECOM
06306	INSTALLATION ET MONTAGE DE MATERIELS DE TELEPHONIE
064	SERVICES DES POSTES (HORS MONOPOLE POSTAL)
06401	ACHEMINEMENT DE LETTRES ET COLIS A VITESSE NORMALE
065	ASSURANCES
06501	ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS
06502	ASSURANCE DES PERSONNES (MALADIE. ACCIDENT. DECES)
06505	ASSURANCE TRANSP TERRESTR (RESPONSAB PERSONNE CORPS FACULTE)
066	SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES
06601	CREDIT-BAIL (PHOTOCOPIEURS)
066060	SERVICES DE PRET AU LOGEMENT
067	SERVICES INFORMATIQUES
067025	AMOA POUR LES PROJETS HORS NSI
067037	ASSISTANCE TECHNIQUE INFORMATIQUE HORS NSI
067047	ACHAT DVPT LOGICIEL PROJET-APPLI HORS NSI
067062	MAINT. LOGICIELLE APPLIS GESTION HORS NSI
06708	INFOGERANCE SYSTEMES D'INFORMATION
06709	SERVICES BANQUES DE DONNEES

Code CMP	Libellé CMP
06711	MAINT. MINI-ORDI, POSTES TRAVAIL, PERIPHERIQUES
068	SERVICES D' HOTELLERIE ET DE RESTAURATION
06802	SERVICES DE RESTAURATION (1)
06803	SERVICES TRAITEURS (HORS RESTAURATION COLLECTIVE)
070	SERVICES D' ETUDES. DE CONSEIL ET D' ASSISTANCE
07001	GESTION DE PERSONNEL : CONSEIL INDIVIDUALISE
071	SERVICES LIES A LA REALISATION D OPERATIONS DE CONSTRUCTION (BATIMENTS. INFRASTRUCTURES. OUVRAGES INDUSTRIELS)
071022	CONSEILLER EN ECONOMIE
071023	ASSIST MOA (MISSION ANA COUT GLOBAL BET RELECTUR DIV PIECES)
07103	DIAGNOSTIC AMIANTE PLOMB SECU INCEND
071031	RELEVES DE GEOMETRE
071033	ETUDES DE SOL
071034	ETUDES DE POLLUTION
071040	ETUDES DE FAISABILITE
071041	ETUDES DE PROGRAMMATION
072	SERVICES DE COMMUNICATION
07202	CAMPAGNES DE COM (INFORMATION PUBLICITE RELATIONS PUBLIQUES)
07205	REALISATION DE STANDS (SALONS. FOIRES)
07210	CONCEPTION ET REALISATION DE SITES INTERNET
07211	TRAITEMENT DE L' INFORMATION
073	SERVICES DE NETTOYAGE
07309	BLANCHISSERIE ET TEINTURERIE (1)
07310	LOCATION-ENTRETIEN DE LINGE - DONT HOSPITALIER (1)
074	SERVICES D' ASSAINISSEMENT. DE VOIRIE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS
074056	ACHAT, LOC ET MAINT DE MATERIELS DE STOCKAGE DES DECHETS
075	SERVICES JURIDIQUES
07502	SCES REAL ACTES AUTHENTIQUES ET DES AUXILIAIRES DE JUSTICE
076	SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX
076061	PRESTATIONS DE SERVICES D' INTERIM PARAMEDICAL
076062	PRESTATIONS DE SERVICES D' INTERIM PARAMEDICAL SPECIALISE
076064	PRESTATIONS DE SERVICES D' INTERIM TERTIAIRE
076072	PRESTATIONS DE TRANSPORT D AMBULANCE PEDIATRIQUE
076073	PRESTATIONS DE TRANSPORT D AMBULANCE DE NUIT
07616	CTRL ESSAI ANA BIO PHYSICOCHIMIQ PROD ALIM SAUF ANA OFFICIEL
077	SERVICES RECREATIFS. CULTURELS ET SPORTIFS
07708	SCES GEST (ACQUISIT CATALOG CONSCESAT RECH) ARCHIVES PUBLIQ
078	SERVICES D EDUCATION. SERVICES DE QUALIFICATION ET D INSERTION PROFESSIONNELLES. SERVICES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
07802	SCES QUALIFIC INSERTION POUR NON AGENT PUBLIC (CES,EMPLOI-J)
07804	PREPA CONCOURS EXAMENS PROFESIONNELS POUR AGENTS DES CP
07805	FORMAT PROF CONTINUE POUR AGENT DES COLLECTIVITES PUBLIQUES
080	SERVICE CONTROLE, ANALYSE ET ESSAI DE PRODUITS. MATERIAUX. FLUIDES OU EQUIPMNTS (HORS CONSTRUCTION)
08003	ESSAIS ET ANALYSES POUR DELIVRANCE ATTESTATION CONFORMITE

Code CMP	Libellé CMP
081	SERVICES DE MAINTENANCE (NON PREVUS AILLEURS)
08118	MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS D IMAGERIE
08119	MTCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS DE BLOC OPERATOIRE
08120	MAINTENANCE ET P. D. ANESTHESIE-REA. ET S. INTENSIFS
08121	MAINTENANCE ET P. D. EXPLO ET ASSISTANCE FONCTIONNELLES
08122	MAINTENANCE ET P. D. ENDOSCOPIE
081231	MTCE ET PIECES DETACH EQUIP MEDICAUX DIVERS (DONT DENTAIRE)
081232	MTCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DIVERS
08124	MTCE ET PIECES DETACHEES EQUIPEMENTS MEDICAUX DE THERAPIE
08125	MTCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE
081480	MAINTENANCE DES AUTRES EQUIPEMENTS TECHNIQUES NON MEDICAUX
081560	MAINTENANCE ET REPARATION DES APPAREILS DE REPROGRAPHIE
083	SERVICES PERSONNELS
08304	SERVICES FUNERAIRES

Annexe F : Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles les directeurs du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile de France Ouest pour les besoins de l'Hôpital Maritime de Berck, et des hôpitaux d'Hendaye et de San Salvador disposent de la délégation de signature du directeur général pour passer des marchés selon la procédure prévue par l'article 28 du code des marchés publics, dans la limite du montant arrêté à l'article 26-II-2 du code des marchés publics, par famille et par année civile.

Code CMP	Libellé CMP
018	PRODUITS DE SANTE (LES CODES ATC CORRESPONDENT A LA CLASSIFICATION ANATOMICAL THERAPEUTIC CHEMICAL CLASSIFICATION)
01801	MEDICAMENTS AMM VOIE DIGESTIVE ET METABOLISME
01802	MEDICAMENTS AMM SANG ET ORGANES HEMATOPOIETIQUES
01803	MEDICAMENTS AMM SYSTEME CARDIOVASCULAIRE
01804	MEDICAMENTS AMM DERMATO, ANTI PARASITAIRE ET ORG SENSORIEL
01805	MEDICAMENTS AMM URO-GYNECO ET HORMONES
01806	MEDICAMENTS AMM ANTI-INFECTIEUX SYSTEMIQUE
01807	MEDICAMENTS AMM ANTINEOPLASIQUES ET IMMUNOMODULATEURS
01808	MEDICAMENTS AMM MUSCLE ET SQUELETTE
01809	MEDICAMENTS AMM SYSTEME NERVEUX
01810	MEDICAMENTS AMM SYSTEME RESPIRATOIRE
01811	DIVERSES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AMM (CODES ATC V)



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013319-0009

signé par
Directeur économique, financière, de l'investissement et du patrimoine

le 15 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Délégation de signature de la directrice
économique, financière, de l'investissement et
du patrimoine

DIRECTION ECONOMIQUE, FINANCIERE, DE L'INVESTISSEMENT ET DU PATRIMOINE

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine,

Vu le code de la Santé Publique, et notamment ses articles L 6143-7 et R 6147-22 ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les Etablissements Publics ;

Vu l'arrêté directorial n° 2004-0090 DG du 14 avril 2004 modifié relatif à l'organisation de l'Administration centrale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial DG 2013049-0014 du 18 février 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction Economique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine ;

Vu la décision 2011-0053 DG en date du 9 mai 2011 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0007-DG du 14 novembre 2013 portant délégation de signature aux directeurs de services centraux ;

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG 2012/090002 du 4 septembre 2012 portant nomination en qualité de Directrice Economique des Finances de l'Investissement et du Patrimoine au Siège de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu la note interne du Directeur Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine du 12 octobre 2011 sur les modalités internes de circuit de signature de la Direction Economique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Carine CHEVRIER, Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine, délégation est donnée à Didier FRANDJI, Adjoint au Directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Didier FRANDJI, Adjoint au Directeur de la DEFIP, délégation est donnée à Laurence BERNARD, Directrice Déléguée :

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés et actes administratifs de toute nature y compris les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 susvisée.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à :

- Emmanuel QUISSAC, Chef du Département de la Stratégie Financière et Patrimoniale, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et aux contrats à long terme renouvelables dans la limite de ses attributions, et des décisions de cessions.

- Arnaud JOAN-GRANGE, Chef du Département de Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à long terme, dans la limite de ses attributions.

- Laurence NIVET, Chef du Département du Budget et du Contrôle de Gestion, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.

- El Hadi BENMANSOUR, Chef du Département de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Politique Technique, à l'effet de signer les arrêtés, les décisions, les actes administratifs de toute nature relevant du fonctionnement courant du département, décisions, contrats et pièces nécessaires à l'exécution des marchés, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.

- Dominique MANACH, Chef du Département Pilotage, à l'effet de signer les actes, décisions, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Emmanuel QUISSAC, Chef du Département de la Stratégie Financière et Patrimoniale, délégation est donnée à :

- Denis MARCHAL, Chef du Service Administration et Valorisation du Patrimoine
- François SIMON, Chef du Service Stratégie immobilière et Analyse de projets

A l'effet de signer les actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature relevant de leurs attributions à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables.

- Philippe ROUVRAIS, Chef du Service Financement et Trésorerie
- Nathalie BAKALA, Adjointe au Chef du Service Financement et Trésorerie

A l'effet de signer les actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, ceux relatifs aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables, et aux confirmations d'opérations auprès des banques avant signature des documents formalisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe ROUVRAIS et Nathalie BAKALA, délégation de signature est donnée à :

- Evelyne RENAUD, Attachée d'Administration Hospitalière à l'effet de signer les décisions relatives aux tirages et remboursement de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'Arnaud JOAN-GRANGE, Chef du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, délégation est donnée à :

- Marie Odile MORIGAULT-THEVENON, Adjoint du Chef du département sur tout domaine du Département
- Jérôme PIEUCHARD, Chef du Service de la Recette et de la Facturation
- Damien SEBILEAU, Chef du Service de la Dépense
- Olivier JONES, Chef du Service de l'Analyse et de la Réglementation Comptable,
- Anneliese COURRY, Directrice de projets

A l'effet de signer les actes administratifs relevant de la compétence du Département, conformément aux instructions internes de la note du 12 octobre 2011.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jérôme PIEUCHARD, Adjoint au Chef du Service de la Recette et de la Facturation, délégation de signature est donnée à :

- Rémy SICARD, Adjoint des Cadres Hospitaliers à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes.
- Claire ARCHIER, Attachée d'Administration à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Olivier JONES, Chef du Service de l'Analyse et de la Réglementation Comptable, délégation est donnée à :

- Damien SEBILEAU, Chef du Service de la Dépense, à l'effet de signer les ordres de service, les décisions de mise en paiement et les décisions octroyant une habilitation aux agents du service de la dépense, d'effectuer les services faits et d'émettre les Décisions de Mise en Paiement dans SAP.

En cas d'absence ou d'empêchement de Marie Odile MORIGAULT-THEVENON, Anneliese COURY, Damien SEBILEAU, Jérôme PIEUCHARD ou d'Olivier JONES, délégation de signature est donnée à :

- Didier SAVARD, Attaché d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer les actes suivants :
 - o L'engagement des dépenses d'exploitation des Directions du Siège et relatives à la Dotation non affectée par la signature des bons de commandes
 - o Les procès-verbaux de mise en service des équipements des Directions du Siège et de la Dotation non affectée
 - o Les décisions de paiement relatives au fonctionnement des Directions du Siège, de la Dotation non affectée et de NSI Gestion et Pilotage
 - o Les décisions octroyant une habilitation aux agents du service de la Dépense leur permettant dans le système d'information (SAP) d'engager des dépenses, de certifier un service fait ou de créer une demande de mise en paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Damien SEBILEAU, Chef du Service de la Dépense, délégation de signature est donnée à :

- Josette GASCON, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer les décisions octroyant une habilitation aux agents du Service Facturier leur permettant dans le Système d'Information (SAP) d'engager des dépenses, de certifier un service fait ou de créer une demande de mise en paiement.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Laurence NIVET, Chef du Département du Budget et du Contrôle de Gestion, délégation est donnée à :

- Etienne LISSILLOUR, Adjoint au chef du département du Budget et du Contrôle de Gestion
- Nathalie VERGNE-LABRO, Chef du Service de l'Activité, Ressources et Contrôle de Gestion
- Cécile FRAGNY-MAURIZOT, Chef du Service de la Masse Salariale
- Agnès LESAGE, Contrôleur Budgétaire
- Grégory GUIBERT, Contrôleur Budgétaire
- Eric BOGAERT, Chef du Service de la Synthèse Budgétaire
- Bruno CHENAIS, Chef du Service Structure et Comptabilité Analytique

A l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de El Hadi BENMANSOUR, Chef du Département de la Maîtrise d'Ouvrage et des Politiques Techniques, délégation est donnée à :

- Cédric DUMESGES, Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage
- Jean-Claude RICHARD, Chef du Service de la Sécurité, de la Maintenance et de la Gestion des Risques,

En cas d'absence ou d'empêchement de Cédric DUMESGES, Chef de Service de la Maîtrise d'Ouvrage, délégation de signature est donnée à :

- Benoît LOCART , Ingénieur au sein du Service de la Maîtrise d'Ouvrage,

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude RICHARD, Chef du Service de la Sécurité, Maintenance et Gestion des Risques, délégation de signature est donnée à :

- Bernard LE FAHLER, Ingénieur au sein du Service de la Sécurité, de la Maintenance et de la Gestion des Risques,

A l'effet de signer les ordres de services, les attestations de service fait sur les factures, les mémoires et les décomptes généraux définitifs, l'approbation des documents d'étude et de prestations intellectuelles, les procès verbaux de réception, dans la limite de leurs attributions et après les visas nécessaires.


ARTICLE 6

L'arrêté n° 2011-0366 du 10 mai 2011 susvisé est abrogé.

ARTICLE 7

La Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine et les agents mentionnés aux articles 1,2,3,4 et 5 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 novembre 2013


Carine CHEVRIER



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013322-0009

signé par
Directeur du groupe hospitalier Henri Mondor Albert Chenevier Emile Roux Joffre-
Dupuytren Georges Clémenceau

le 18 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

DELEGATION DE SIGNATURES DU
GROUPE HOSPITALIER HENRI MONDOR

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2013 – les numéros sont ajoutés par la publication du recueil des actes administratifs.

La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 617-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 14 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-294 DG du 06 décembre 2010 portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau,

Vu l'arrêté directorial n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 8 août 2012 relatif au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Martine ORIO en qualité de directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor (Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau ;

Vu l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitaliers, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Joël Alexandre**, directeur du groupe hospitalier adjoint et par ailleurs directeur du site Henri Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé

ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à :

En l'absence de Madame Orio, et de Monsieur Alexandre, Mme Isabelle Burkhard, secrétaire générale, et **Madame Joëlle Marguery**, secrétaire générale adjointe à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé

ARTICLE 3 :

Monsieur Jean-Bernard Castet, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Madame Sabrina Lopez, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F et G et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Madame Isabelle Burkhard, directrice adjointe chargée de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F, H et I de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Monsieur Benoit Sevcik, directeur-adjoint chargé des Finances, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Madame Estelle Plan, directrice-adjointe chargée des services économiques de la logistique et des achats, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Monsieur Marc Pommier, directeur du pôle ingénierie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Monsieur Christophe Chailloleau, directeur des services informatiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Madame Sylvie Debray, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, F, G, H et K de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Madame Claire Verger, attachée d'administration hospitalière, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 2 /07/2011).

Madame Catherine Diviné, pharmacien, chef de service de la pharmacie d'Albert Chenevier, à l'effet de signer les documents en matière économique et financière paragraphe C alinéa 2, relatifs à l'engagement des dépenses d'exploitation.

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Benoît Mournet**, directeur du site Albert Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

- **Monsieur Philippe Le Roux**, directeur du site Emile Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

- **Monsieur Julien Delie**, directeur du site Joffre Dupuytren, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

- **Madame Valérie Deleuze-Dordron**, directrice du site Georges Clemenceau, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 5 :

a) En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Bernard Castet, directeur adjoint chargé des ressources humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Astrid Beudet, directrice adjointe à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

- En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Bernard Castet, directeur adjoint chargé des ressources humaines, de Madame Astrid Beudet, directrice adjointe ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

Madame Catherine Finidori, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri Mondor et Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Madame Pierrette Lorente, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Madame Franciane Chipotel Besse, attachée d'Administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Madame Véronique Léothier, adjointe des cadres hospitaliers à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Madame Monique Griselin, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour le site Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

b) En cas d'empêchement de Madame Sabrina Lopez directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Cécile Maurice**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabrina Lopez et ceci uniquement pour les matières

(paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

- **Monsieur Olivier Guigou**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabrina Lopez et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

c) En cas d'empêchement de Madame Isabelle Burkhard, directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et des usagers ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Nadine Cousin**, cadre supérieure de santé, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Isabelle Burkhard et ceci uniquement pour les matières (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

d) En cas d'empêchement de Monsieur Benoit Sevcik, directeur adjoint chargé des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Béryl Godefroy, directrice adjointe, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Benoit Sevcik et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

e) En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Jacqueline Auberger, directrice adjointe à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Estelle Plan et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Monsieur Benoit Sevcik, directeur adjoint chargé des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Estelle Plan et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, de Madame Jacqueline Auberger, directrice adjointe de Monsieur Benoit Sevcik, directeur adjoint chargé des finances, délégation est donnée à :

Monsieur Antoine Galimard, chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Estelle Plan, et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

f) En cas d'empêchement de Monsieur Marc Pommier, directeur du pôle ingénierie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Julie Favrolles, ingénieure, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour

les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Madame Laura Martinez, ingénieure, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Monsieur Yorick Pichault Lacoste, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Monsieur Serge Magnac, ingénieur à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Madame Manelle Ajjaj, ingénieure à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, et E) l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Monsieur Alexandre Charlot, ingénieur à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

g) En cas d'empêchement de Madame Sylvie Debray, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Monsieur Pascal Sandmann, Coordonnateur général des soins adjoint à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, F, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Madame Dominique Anger, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Madame Josyane Pape, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

Madame Brigitte Anne, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, F, et G) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé,

ARTICLE 6 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Benoît Mournet**, directeur du site Albert Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Benoît Mournet a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Monsieur Benoît Mournet, directeur du site Albert Chenevier, de Madame Monique Griselin, attachée d'administration hospitalière ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Brigitte Anne**, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Benoît Mournet a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux, directeur du site Emile Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Astrid Beudet**, directrice adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe Le Roux a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux, directeur du site Emile Roux, de Madame Astrid Beudet, directrice adjoint ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Pape Josyane**, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe Le Roux a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,

En cas d'empêchement de Madame Valérie Deleuze-Dordron, directrice du site Georges Clemenceau, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Julien Delie**, directeur, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Monsieur Pascal Sandmann**, coordonnateur général adjoint des soins à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Georges Clemenceau

- **Madame Nadine Duvernoy**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Georges Clemenceau

En cas d'empêchement de Monsieur Julien Delie, directeur du site Joffre Dupuytren, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Valérie Deleuze-Dordron**, directrice, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Julien Delie a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,
- **Monsieur Pascal Sandmann**, coordonnateur général adjoint des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Julien Delie a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,

ARTICLE 7 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial, n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Sites Albert Chenevier-Henri Mondor :

Administrateurs de garde 1

Joel Alexandre, directeur adjoint GH
 Isabelle Burkhard, directrice adjointe et secrétaire générale
 Béryl Godefroy, directrice adjointe
 Sabrina Lopez, directrice adjointe
 Benoit Mournet, directeur adjoint
 Estelle Plan, directrice adjointe
 Marc Pommier, ingénieur général
 Pascal Sandmann, coordonnateur général adjoint des soins
 Benoit Sevcik, directeur adjoint
 Yvon Spetebroodt mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- ACHAT
 Joëlle Teixier, directrice de la communication

Administrateurs de garde 2

Albert Chenevier

Odile Baudry, adjointe des cadres hospitaliers
 Cécile Maurice, attachée d'administration hospitalière
 Ahmed Raoui, mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- AGEPS
 Nathalie Roger, Technicien supérieur hospitalier
 Florence Simoes Da Cruz, adjointe des cadres hospitaliers.

Henri Mondor

Jean-Frédéric Armogathe, technicien supérieur hospitalier
Nadine Cousin, cadre supérieur de santé
Christine Droy, adjointe des cadres hospitaliers
Yvon Escobar, attaché d'administration hospitalière
Catherine Finidori, attachée d'administration hospitalière
Frédéric Gatibelza, adjoint des cadres hospitaliers
Claire Verger, attachée d'administration hospitalière.

Site Emile Roux

Philippe Le Roux, directeur
Astrid Beudet, directrice adjointe
Michel Briend, ingénieur
Josyane Pape, directrice des soins
Jean Bernard Castet, directeur adjoint
Sabrina Lopez, directrice adjointe
Pierrette Lorente, attachée d'administration hospitalière

Site Joffre Dupuytren

Julien Delie, directeur
Georges Barba, adjoint des cadres hospitaliers
Huguette Bias, adjoint des cadres hospitaliers
Sandrine Bernard, adjointe des cadres hospitaliers
Christine L'étang, adjointe des cadres hospitaliers
Gaëlle Maille, adjointe des cadres hospitaliers
Josyane Pape, directrice des soins

Site Georges Clemenceau

Valérie Deleuze-Dordron, directrice
Marie-Christine Bertrand, cadre supérieur de santé
Franciane Chipotel Besse, attachée d'administration hospitalière
Yolande Corbi, cadre supérieur de santé
Sylvie Schmitt, adjointe des cadres hospitaliers
Didier Mariani, cadre supérieur de santé

ARTICLE 8 : l'arrêté n° 2013 305-0001 du 01 novembre 2013 de la Directrice du groupe hospitalier Henri Mondor, Albert Chenevier, Emile Roux, Joffre-Dupuytren, Georges Clemenceau portant délégation de signature est abrogé.

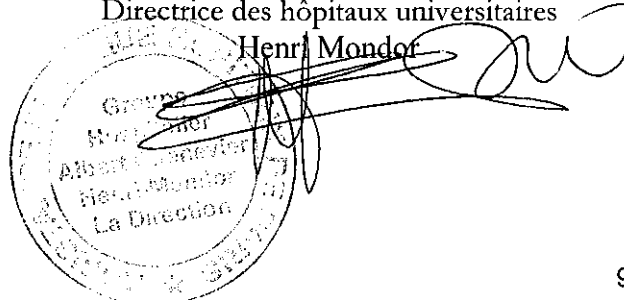
ARTICLE 9 : La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Créteil, le 18 novembre 2013

Martine ORIO

Directrice des hôpitaux universitaires

Henri Mondor





PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013322-0002

**signé par
Préfet de police**

le 18 Novembre 2013

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté 2013-01158 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction de la Police Générale.

Arrêté n° 2013-01158
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la Direction de la Police Générale

Le préfet de police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des communes, notamment son article L444-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, et notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et Départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-01202 du 24 décembre 2012 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de la Police Générale ;

Vu le décret du 31 mai 2012 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet (hors classe) détaché en qualité de Directeur de l'Ecole Nationale d'Administration, est nommé Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 20 juin 2013 portant maintien dans un emploi de Préfet de M. Bernard BOUCAULT ;

Vu le décret du 9 mars 2012 par lequel M. Cyrille MAILLET, administrateur civil hors classe, est nommé Directeur de la Police Générale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-00241 du 12 mars 2012 désignant M. David JULLIARD, sous-directeur de l'administration des étrangers, en qualité d'adjoint au Directeur de la Police Générale ;

Sur proposition du préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de Police,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Cyrille MAILLET, Directeur de la Police Générale, pour signer, dans la limite de ses attributions et au nom du Préfet de Police tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille MAILLET, Mme Anne BROSSEAU, sous-directrice de la citoyenneté et des libertés publiques, M. David JULLIARD, sous-directeur de l'administration des étrangers, et Mme Michèle BAMEUL, Directrice du Cabinet, reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BROSSEAU, sous-directrice de la citoyenneté et des libertés publiques, reçoivent délégation pour signer tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Sébastien CANNICIONI, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 1^{er} bureau ;
- Mme Michèle HAMMAD, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 2^{ème} bureau ;
- M. Mathieu BLET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 3^{ème} bureau, à l'exception des décisions de suspension ou de retrait d'agrément relatives au contrôle technique des véhicules et des décisions de suspension ou de retrait d'habilitation permettant à certains professionnels d'accéder au système d'immatriculation des véhicules (SIV) ;
- M. François LEMATRE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 4^{ème} bureau, à l'exception des décisions de refus ou de retrait d'agrément des cartes professionnelles d'agent immobilier (transaction ou gestion) ;
- M. Stéphane SINAGOGA, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 5^{ème} bureau, à l'exception des décisions de retrait d'agrément mentionnées au 5) de l'article 9 de l'arrêté n°2012-01202 du 24 décembre 2012 visé en référence.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} bureaux, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Katia BOUDRAA, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer et Mme Sidonie DERBY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, directement placées sous l'autorité de M. Sébastien CANNICIONI ;

- Mme Violaine ROQUES et M. Julien BORNE-SANTONI, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer directement placés sous l'autorité de Mme Michèle HAMMAD ;
- Mme Claire ROMAND-MONNIER, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer directement et M. Bilal THAMINY placés sous l'autorité de M. Mathieu BLET ;
- Mme Jocelyne DENIZE, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer et M. Sébastien GASTON, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer directement placés sous l'autorité de M. François LEMATRE ;
- Mme Frédérique LEFORT, Mme Delphine MANZONI et Mme Laure DESRIERS, attachées d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer directement placées sous l'autorité de M. Stéphane SINAGOGA.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LEMATRE, de Mme Jocelyne DENIZE et de M. Sébastien GASTON, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Valérie ROBERT, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section des associations et Mme Marielle CONTE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de la section des associations, pour signer, dans la limite de leurs attributions, les récépissés et les duplicatas de déclaration et de modification d'association,
- Mme Catherine FAVEL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section des agents immobiliers et forains, pour signer les titres, récépissés, attestations, livrets et carnets concernant les forains, les caravaniers, les gens du voyage et les revendeurs d'objets immobiliers.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane SINAGOGA, de Mme Frédérique LEFORT, Mme Delphine MANZONI et Mme Laure DESRIERS, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Malik HADDOUCHE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section des auto-écoles et M. Ahmed LARGAT, secrétaire administratif de classe normale, adjoint au chef de la section des auto-écoles, pour signer les convocations des candidats individuels à l'examen du permis de conduire ;
- Mme Sylvaine CALLEGARI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section délivrance des titres et Mme Françoise BRUNEL, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de la section de la délivrance des titres, pour signer les demandes d'authenticité des titres étrangers à échanger, adressées via la valise diplomatique aux autorités étrangères qui les ont délivrés, pour signer les attestations autorisant le titulaire d'un permis étranger à conduire sous couvert de son titre au-delà la période d'un an fixée par la réglementation au cas où une procédure d'authenticité est en cours ainsi que les relevés restreints des dossiers de conducteurs ;
- Mme Carole LAGRAND, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section de la suspension et de la gestion des points ;
- Mme Sylvie PRINCE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de la section suspension et de la gestion des points, pour signer les décisions portant reconstitution de points au profit des conducteurs qui ont suivi un stage de sensibilisation à la sécurité routière, les récépissés de restitution des permis invalidés pour solde nul ainsi que les relevés restreints des dossiers de conducteurs.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David JULLIARD, Mme Sabine ROUSSELY, adjointe au sous-directeur de l'administration des étrangers, reçoit délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de ses attributions.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David JULLIARD et de Mme Sabine ROUSSELY, les personnes suivantes reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Christophe BESSE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 6^{ème} bureau ;
- M. François MAHABIR-PARSAD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 7^{ème} bureau ;
- M. Philippe SITBON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 8^{ème} bureau ;
- M. René BURGUES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 9^{ème} bureau ;
- Mme Béatrice CARRIERE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 10^{ème} bureau ;
- M. Guy HEUMANN, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section du contentieux ;
- Mme Annick GUILLERME, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section de la documentation et de la correspondance.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs des 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} bureaux, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Philippe MARTIN, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer directement placé sous l'autorité de M. Christophe BESSE ;
- Mme Martine HUET, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer directement placée sous l'autorité de M. François MAHABIR-PARSAD ;
- M. Mathieu FERNANDEZ, M. Pierre MATHIEU, Mme Isabelle SCHULTZE et M. Jérémie HOMBURGER, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer et M. Nabile AICHOUNE attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placés sous l'autorité de M. Philippe SITBON ;
- M. Pierre POUGET, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer et M. Rudy ORSINI, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placés sous l'autorité de M. René BURGUES ;
- Mme Marie-Hélène PAUZIES, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placée sous l'autorité de Mme Béatrice CARRIERE.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille MAILLET, M. Sylvain MARY, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du département des ressources et de la modernisation, reçoit délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de ses attributions.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain MARY, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Marc CASTAINGS, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des relations et des ressources humaines ;
- Mme Mélanie FATMI, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des affaires financières, immobilières et logistiques ;
- M. Alain PLESSIS, ingénieur principal des services techniques, chef du bureau des systèmes d'information et de communication.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mélanie FATMI, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Chantal CADOUL, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placée sous son autorité.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille MAILLET et de Mme Anne BROSSEAU, sous-directrice de la citoyenneté et des libertés publiques, M. David JULLIARD, sous-directeur de l'administration des étrangers, reçoit en sa qualité d'adjoint au Directeur de la Police Générale délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite des attributions de la sous-direction de l'administration de la citoyenneté et des libertés publiques.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille MAILLET et de M. Sylvain MARY, chef du département des ressources et de la modernisation, M. David JULLIARD, sous-directeur de l'administration des étrangers, reçoit en sa qualité d'adjoint au Directeur de la Police Générale délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite des attributions du département des ressources et de la modernisation.

Article 14

Le Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de Police et le Directeur de la Police Générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région d'Île-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le **1 8 NOV. 2013**



Bernard BOUCAULT



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013322-0003

**signé par
Préfet de police**

le 18 Novembre 2013

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté 2013-01157 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service des affaires immobilières.

arrêté n° 2013-01157
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein du service des affaires immobilières

Le préfet de police,

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté n° 2013-655 du 24 juin 2013 relatif aux missions et à l'organisation du service des affaires immobilières ;

Vu le décret du 31 mai 2012 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet (hors classe) détaché en qualité de directeur de l'École nationale d'administration, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 20 juin 2013 par lequel M. Bernard BOUCAULT, Préfet de Police de Paris (hors classe) est maintenu dans ses fonctions ;

Vu l'arrêté conjoint du premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 20 décembre 2010 par lequel M. Gérard BRANLY, administrateur civil hors classe, est nommé sous-directeur, chef du service des affaires immobilières au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration,

ARRÊTE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Gérard BRANLY, sous-directeur, chef du service des affaires immobilières, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés,

décisions et pièces comptables, à l'exception de la signature des marchés publics dont le montant dépasse 20 millions d'euros, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BRANLY, la délégation qui lui est consentie par l'article 1^{er} est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Pascal BOUNIOL, administrateur civil hors classe, adjoint au chef du service des affaires immobilières, et M. Francis STEINBOCK, administrateur civil, chef du département de la stratégie immobilière et budgétaire.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOUNIOL et de M. Francis STEINBOCK, la délégation qui leur est consentie par l'article 2 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Maryvonne HARDOUIN, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du département de l'administration et de la qualité, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par :

- Mme Juliette DIEU, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du département de l'administration et de la qualité et chef du bureau des affaires juridiques ;

- Mme Yanne LE CLOIREC, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des ressources humaines et de la modernisation ;

- Mme Otilia AMP, ingénieur économiste de classe supérieure, chef du bureau de l'économie et de la construction.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOUNIOL et de M. Francis STEINBOCK, la délégation qui leur est consentie par l'article 2 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Audrey MAYOL, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du département construction et travaux, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Mme Carolyne CHARLET, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du département, responsable de la coordination administrative et financière, M. Carlos GONCALVES, agent contractuel, adjoint au chef du département, responsable des missions techniques et Mme Josette SOURISSEAU, agent contractuel, chef de la mission grands projets directement placés sous l'autorité de Mme Audrey MAYOL.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOUNIOL et de M. Francis STEINBOCK, la délégation qui leur est consentie par l'article 2 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Rédha KHALED ingénieur divisionnaire des travaux, chef du département exploitation des bâtiments, et Mme Elisabeth FOUASSIER, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du département, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jean GOUJON, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la maintenance générale ;

- Mme Marie-Françoise BERTHOMIEU, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la gestion des immeubles centraux ;
- M. Hervé LOUVIN, ingénieur principal des services techniques, chef du bureau de l'entretien technique des bâtiments ;
- M. Philippe LE MEN, ingénieur, chef du bureau de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement ;
- M. René VIGUIER, ingénieur économiste.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOUNIOL et de M. Francis STEINBOCK, la délégation qui leur est consentie par l'article 2 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Bruno GORIZZUTTI, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du département de la stratégie immobilière et budgétaire, chef du bureau de la synthèse budgétaire et par Mme Pascale PETIT-JEAN, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la stratégie et de la gestion patrimoniale.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Juliette DIEU, de Mme Yanne LE CLOIREC et de Mme Otilia AMP, la délégation qui leur est consentie par l'article 3 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Annaëlle PILLET, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Mme Agnès MARILLIER, agent contractuel et M. Samuel ETIENNE, agent contractuel, directement placés sous l'autorité de Mme Juliette DIEU;
- Mme Marylène CALLOCH, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, directement placée sous l'autorité de Mme Yanne LE CLOIREC ;
- M. Gilles LEVOEUF, ingénieur économiste de classe supérieure, directement placé sous l'autorité de Mme Otilia AMP.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rédha KHALED, de Mme Elisabeth FOUASSIER, de M. Jean GOUJON, de M. Hervé LOUVIN, de Mme Marie-Françoise BERTHOMIEU et de M. Philippe LE MEN, la délégation qui leur est consentie par l'article 5 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Anne-Claire LECOMTE, attachée d'administration de l'intérieur et de l'Outre-mer et M. Frédéric HOUPLAIN ingénieur des services techniques, directement placés sous l'autorité de M. Jean GOUJON ;
- M. Franck SELGAS ingénieur des travaux, directement placé sous l'autorité de M. Hervé LOUVIN ;
- Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placée sous l'autorité de M. Philippe LE MEN ;
- Mme Carole GROUZARD, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, directement placée sous l'autorité de Mme Marie-Françoise BERTHOMIEU.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GORIZZUTTI et de Mme Pascale PETIT-JEAN, la délégation que leur est consentie par l'article 6 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Catherine JOLY-RENARD, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, M. Thomas FERRIER, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Mme Sabrina PRUGNAUD attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, M. Fabrice AUTHENAC, secrétaire administratif, Mme Audrey REVEL, secrétaire administratif et Madame Élodie JOUSSEMET, secrétaire administratif, directement placés sous l'autorité de M. Bruno GORIZZUTTI ;

- Mme Mélanie DUGAL attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, directement placée sous l'autorité de Mme Pascale PETIT-JEAN.

Article 10

Délégation est donnée à Mme Yolande CERVENANSKY, secrétaire administrative de classe supérieure, directement placée sous l'autorité de Mme PETIT-JEAN, à l'effet de signer au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, les actes comptables, notamment les états de paiement et les états de liquidation préparés dans le cadre du périmètre d'activités de la section BSPP.

Délégation est donnée à Mme Sophie GRESLE, adjoint administratif principal de 1ère classe du statut des administrations parisiennes, Mme Christelle NORMANDIN, adjoint administratif principal de 2ème classe du statut des administrations parisiennes, Mme Bernadette SEKLOKA, adjoint administratif principal de 2ème classe du statut des administrations parisiennes, M. Kamel SADALLAH, adjoint administratif de 1ère classe d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Mlle Angélique BOCHARD, adjoint administratif de 1ère classe d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Mme Brigitte LAROCHELLE, adjoint administratif de 1ère classe du statut des administrations parisiennes, M. Frédéric GRENIER, adjoint administratif de 1ère classe du statut des administrations parisiennes, Mme Madina GAGNER, adjoint administratif de 1ère classe du statut des administrations parisiennes et Mme Michèle CIEUTAT, adjoint administratif de 2ème classe du statut des administrations parisiennes, directement placés sous l'autorité de M. Bruno GORIZZUTTI, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de leurs attributions respectives, les actes comptables, notamment les actes de certification de service fait, émis dans le cadre du périmètre d'activités du centre de service Chorus.

Article 11

Le préfet, directeur du cabinet, et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **18 NOV. 2013**



Bernard BOUCAULT



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013322-0004

**signé par
Préfet de police**

le 18 Novembre 2013

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté 2013-01156 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des ressources humaines.



Arrêté n° 2013-01156
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction des ressources humaines

Le préfet de police,

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu l'instruction SG/DRH/SDP/BFPP/MG N° 2009-091220 du ministre de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales du 8 décembre 2009 relative au transfert dans les secrétariats généraux pour l'administration de la police de la rémunération des personnels civils de la direction générale de la gendarmerie nationale affectés dans les services déconcentrés de la gendarmerie nationale depuis le 1^{er} janvier 2009 ;

Vu le décret du 31 mai 2012 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet (hors classe) détaché en qualité de directeur de l'École nationale d'administration, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 20 juin 2013 par lequel M. Bernard BOUCAULT, Préfet de Police de Paris (hors classe) est maintenu dans ses fonctions ;

Vu le décret du 30 août 2011 par lequel M. Jean-Michel MOUGARD, administrateur civil hors classe, est nommé directeur des ressources humaines au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

Vu le décret du 11 juillet 2011 par lequel M. Jean-Louis WIART, commissaire divisionnaire de la police nationale, est nommé contrôleur général des services actifs de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010 par lequel M. Jean-Louis WIART, commissaire divisionnaire de la police nationale, est affecté en qualité de directeur adjoint des ressources humaines ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 6 novembre 2012 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu l'arrêté n°2013-00070 du 21 janvier 2013 relatif aux missions et à l'organisation du service de la médecine statutaire et de contrôle ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MOUGARD, directeur des ressources humaines, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, ainsi que l'ordonnancement de la paye des agents administratifs et techniques du ministère de l'intérieur affectés dans les unités du commandement de la région de gendarmerie d'Ile-de-France situées dans le ressort du secrétariat général pour l'administration de la police de Paris, à l'exception de ceux relatifs :

- à la gestion des personnels appartenant à des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration et de l'École Polytechnique,
- à la nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service de la médecine statutaire et de contrôle médical, du médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique,
- à la notation et l'évaluation des personnels qui n'appartiennent pas aux services de gestion administrative et financière placés sous son autorité directe,
- aux propositions de sanction adressées à l'administration centrale et les décisions de sanction.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MOUGARD, la délégation qui lui est consentie par l'article 1er est exercée par M. Jean-Louis WIART, contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint des ressources humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MOUGARD et de M. Jean-Louis WIART, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Géraud d'HUMIÈRES, administrateur civil hors classe, sous-directeur des personnels,
- Mme Marie-Paule FOURNIER, administratrice civile hors classe, sous-directrice de l'action sociale
- M. Yves NICOLLE, commissaire divisionnaire de la police nationale, chef du service de la formation
- M. Dominique BROCHARD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service de la modernisation et de la performance.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MOUGARD et de M. Jean-Louis WIART, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Claude DUFOUR, médecin chef, chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, et, en cas d'absence ou d'empêchement par M. Laurent SUIRE, médecin chef adjoint, directement placé sous l'autorité de M. Claude DUFOUR.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Géraud d'HUMIÈRES, la délégation qui lui est consentie par l'article 3 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Anne BADONNEL, administratrice civile, chef du service de gestion des personnels de la police nationale et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Laurence CARVAL, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du service de gestion des personnels de la police nationale,

- M. Franck CHAULET, sous-préfet détaché dans le corps des administrateurs civils, chef du service de gestion des personnels de l'administration générale et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Karim KERZAZI conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du service de gestion des personnels de l'administration générale, chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires,

- Mme Marion JOFFRE, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau du recrutement,

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Paule FOURNIER, la délégation qui lui est consentie par l'article 3 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Laurence GOLA-DE MONCHY, sous-préfète détachée dans le corps des administrateurs civils, adjointe à la sous-directrice de l'action sociale et chef du service des politiques sociales.

- M. Jean-Yves HAZOUMÉ, sous-préfet détaché dans le corps des administrateurs civils, adjoint à la sous-directrice de l'action sociale et chef du service des institutions sociales paritaires.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves NICOLLE, la délégation qui lui est consentie par l'article 3 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Jean-François DUVAL, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du département de la formation des personnels de l'administration générale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Fanny SERVIN, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du département de la formation des personnels de l'administration générale.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BROCHARD, la délégation qui lui est consentie par l'article 3 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Jérôme AUBRIET, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du service de la modernisation et de la performance.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BADONNEL et de Mme Laurence CARVAL, la délégation qui leur est consentie par l'article 5 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Sophie MIEGEVILLE, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la gestion des carrières et du dialogue social, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Thierry LAMBRON, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Mme Noria SOUAB, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du pôle gestion des carrières et M. Vincent TERZI, capitaine de la police nationale, chef du pôle de gestion du corps de conception et de direction et du corps de commandement, adjoints au chef du bureau de la gestion des carrières et du dialogue social, et Mme Anne-Laure POUMALIOU, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du pôle du dialogue social au bureau de la gestion des carrières et du dialogue social ;

- Mme Bernadette GLATIGNY, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des rémunérations et des pensions, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Laurence SIMON-GERNEZ et Mme Audrey CAVALIER, attachées d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointes au chef du bureau des rémunérations et des pensions ;

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck CHAULET et de M. KERZAZI, la délégation qui leur est consentie par l'article 5 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par:

- Mme Marie-France BOUSCAILLOU, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels administratifs, des contractuels et des auxiliaires de bureau ;

- Mme Solange MARTIN, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels techniques et spécialisés et des agents de surveillance de Paris et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Michèle DESPREAUX, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, et Mme Marie-Christine SOUBRAT, secrétaire administratif de classe normale, pour signer les états de service ;

- Mme Muriel ALIVAUD, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des rémunérations et des pensions et, en cas d'absence ou d'empêchement par Mme Françoise DOLÉAC, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, et M. Dimitri WIELICZKO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsables chacun d'une section « rémunérations » et par Mme Muriel PIGAULT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de la section des affaires générales et budgétaires, pour signer les états de paiement, les demandes d'ordonnancement, les annulations (arrêts de solde) et les demandes de virement de crédits relatifs à la paye des personnels de la préfecture de police rémunérés sur le budget spécial.

- par M. Francis GARCIA, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires ;

Article 11

En cas d'absence de Mme Marion JOFFRE, la délégation qui lui est consentie par l'article 5 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Myriam HERBER, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau du recrutement.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence GOLA-DE MONCHY, la délégation consentie à l'article 6 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Christophe CAROL, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau du logement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Sophie SOUBIGOU-TETREL, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau du logement ;
- M. Sébastien TRUET, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance ;
- Mme Marie-Thérèse DESGRANGES, cadre supérieure de santé paramédical, directrice de crèche, chef de la crèche collective de la préfecture de police ;
- M. Cédric DILMANN, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la restauration sociale ;
- Mme Anne-Laure FORET, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des prestations sociales, de la santé et de la sécurité au travail.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves HAZOUMÉ, la délégation qui lui est consentie par l'article 6 est exercée, dans la limite de ses attributions respectives, par M. Jean-Louis CAILLEUX, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de service, chef du bureau des activités sociales et culturelles, et par Mme Sobana TALREJA, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la solidarité financière et de l'économie sociale,

Article 14

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **1 8 NOV. 2013**



Bernard BOUCAULT